

# Aktuell

- **L'OGBL défend le modèle social solidaire luxembourgeois!**
- **Will die Fedil noch einen sozialen Dialog?**
- **L'OGBL a rencontré plusieurs ministres du nouveau gouvernement**



### Luxembourg

L-1020 Luxembourg  
BP 2031 / 146, bd de la Pétrusse  
Tél.: 49 60 05-1 Fax: 48 69 49

**Mardi, jeudi: 9h00 - 11h30**

Les autres jours consultations sur rendez-vous

**Permanences spéciales frontaliers français mardi et vendredi sur rendez-vous**

### Esch / Alzette

L-4002 Esch/Alzette BP 149 / 42, rue de la Libération  
Tél.: 26 54 43-1 Fax: 26 54 02 59

**Lundi: 14h00 - 17h00**

**Mercredi et vendredi: 9h00 - 11h30**

Les autres jours consultations sur rendez-vous

**Permanences spéciales bâtiment mardi et jeudi 8h30 - 12h00**

### Antenne d'Audun-le-Tiche

F-57390 Audun-le-Tiche BP 41 / 64, rue Maréchal Foch  
Tél.: (+33) (0) 3 82 50 32 50 Fax: (+33) (0) 3 82 50 32 53

**Mardi et jeudi: 14h00 - 17h45**

### Dudelange

L-3441 Dudelange Maison Syndicale / 31, avenue Gr.-D. Charlotte  
Tél.: 51 50 05-1 Fax: 51 50 05-29

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00 - 17h00**

**Mercredi: 9h00 - 11h30**

Consultations sur rendez-vous vendredi matin

### Antenne Grevenmacher

L-6720 Grevenmacher 4, rue de l'Eglise Tél.: 75 80 35

**Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30**

**Mercredi: 9h00 - 11h45 sur rendez-vous**

### Antenne Volmerange

F-57330 Volmerange-les-Mines 2, rue des Ecoles  
Tél.: (+33) (0) 3 82 50 61 51

**Jeudi: 14h30 - 17h30 sur rendez-vous**

### Antenne Thionville

F-57100 Thionville 32, allée de la Libération  
Tél.: (+33) (0) 3 82 91 19 19 Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03

**Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h00**

**Permanences spéciales droit social français vendredi: 14h00 - 17h00**

### Differdange

L-4640 Differdange 17, rue Michel Rodange  
Tél.: 58 82 86 Fax: 58 34 56

**Mardi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h00**

**Jeudi: 15h00 - 17h30**

### Rodange

L-4818 Rodange 72, avenue Dr Gaasch  
Tél.: 50 73 86 Fax: 50 44 81

Courriel: [frontaliers.belges@ogbl.lu](mailto:frontaliers.belges@ogbl.lu)

**Mardi: 14h00 - 17h00 Mercredi: 9h00 - 11h30**

Consultations sur rendez-vous vendredi après-midi

### Antenne Aywaille

B-4920 Aywaille 22, rue Louis Libert (FGTB)  
Tél.: (+32) (0) 4 38 48 152

Courriel: [frontaliers.belges@ogbl.lu](mailto:frontaliers.belges@ogbl.lu)

**Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi du mois: 14h30 - 17h30**

**Nouvelle adresse  
146, bd de la Pétrusse**

### Antenne Bastogne

B-6600 Bastogne 8a, rue des Brasseurs (FGTB)

Tél.: (+32) (0) 61 21 19 87

Courriel: [frontaliers.belges@ogbl.lu](mailto:frontaliers.belges@ogbl.lu)

**Samedi: 9h00 - 12h00**

### Antenne Vielsalm

B-6690 Vielsalm 57, rue de la Salm (FGTB)

**Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudi du mois: 14h30 - 17h30**

### Ettelbruck

L-9052 Ettelbruck 6, rue Prince Jean

Tél.: 81 90 01-1 Fax: 81 97 13

**Mardi: 8h00 - 11h30 / 13h30 - 16h30**

**Jeudi: 8h00 - 11h00**

Consultations sur rendez-vous lundi matin et mercredi après-midi

### Antenne Wiltz

L-9557 Wiltz 2, rue Michel Rodange

Tél.: 95 72 70

**Jeudi: 14h00 - 17h00 Sur rendez-vous mardi après-midi**

### Antenne Bitburg

D-54634 Bitburg Brodenheck-Str 19

Tél.: (+49) (0) 6561-6049477 **Mittwoch: 17.00 - 21.00 Uhr**

### Antenne Saarlouis

D-66740 Saarlouis Karcher-Str. 1A (direkt am Kleinen Markt)

Tél.: (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax: (+49) (0) 6831 76 47 022

**Mittwoch: 17.00-21.00 Uhr**

### Syndicat Transport sur route - ACAL

38, route de Longwy L- 8080 Bertrange/Helfenterbrück

Tél.: 26 02 14-1 Fax: 26 02 14-33 [acal@ogbl.lu](mailto:acal@ogbl.lu)

### Syndicat Education et Sciences - SEW

L-2514 Luxembourg 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Tél.: 26 09 69 - 1 Fax: 26 09 69 - 69 [sew@ogbl.lu](mailto:sew@ogbl.lu) [www.sew.lu](http://www.sew.lu)

### Syndicat Banques et Assurances - SBA

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 26 49 69 - 0 Fax: 26 49 69 - 433 [sba@ogbl.lu](mailto:sba@ogbl.lu) [www.sba.lu](http://www.sba.lu)

### DTH (Département des Travailleurs handicapés)

Tél.: 26 84 56 45

Permanence téléphonique le mercredi:

de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

### Permanences Eures

**EURES PED** Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille et Vielsalm

**EURES Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat:** Dudelange et à Grevenmacher



### Service de consultation STRESS au travail

Tél.: (+352) 621 170 846

## Aktuell

## Sommaire

**Editorial** 4

Will die Fedil noch einen sozialen Dialog in Luxemburg

**Dossiers nationaux** 6

- Bureau exécutif
- Quadripartite: Entretien avec Carlos Pereira
- Entrevues avec plusieurs membres du gouvernement
- L'OGBL Luxembourg-Gare déménagement
- Selektive Sozialpolitik in der Diskussion
- Parents d'élèves à l'école fondamentale
- Carte de sécurité sociale
- Extension des chèques-services
- 6<sup>e</sup>/XXXI<sup>e</sup> Congrès ordinaire de l'OGBL

**Du nouveau dans les entreprises** 21

- Transport sur route, Chimie, Sidérurgie, Santé, Commerce

**Dossiers internationaux** 28

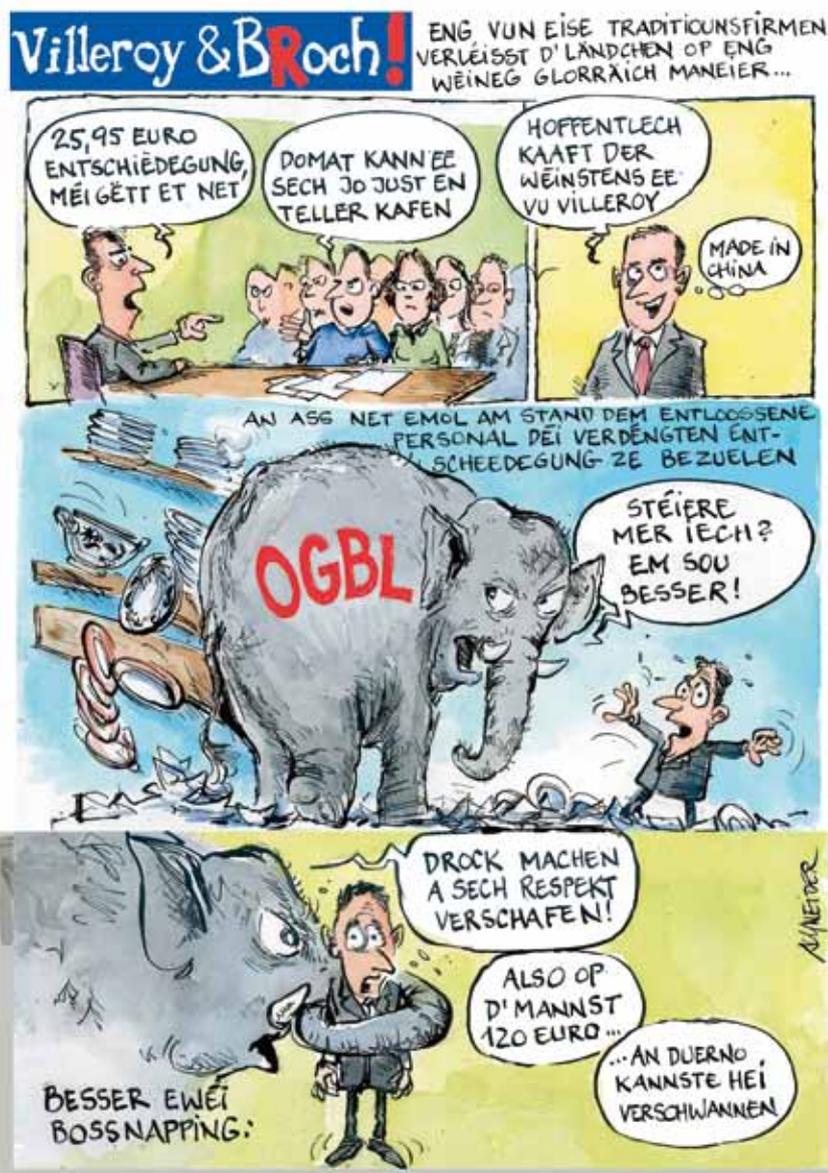
- Table ronde sur le Pacte mondial pour l'emploi
- IGR gegen Steuersenkungen auf Betriebsgewinnen
- OCDE: Réunion des ministres du travail
- CES: L'Europe a besoin d'une stratégie de sortie du chômage

**Chambre des salariés** 31

- Rencontre avec le ministre du Travail et de l'Emploi
- Econews
- Croissance de l'emploi et productivité
- Avis de la CSL sur le plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes diplômés

**Divers** 39

- Départements des Immigrés, des Handicapés et des Pensionnés
- Frontaliers français et belges
- ULC
- CLAE
- Kreuzworträtsel



**Aktuell** Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“  
 Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding  
 60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette  
 Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20  
 Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:  
 Jacques Delaclette 17, rue de l'École B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégier les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



Jean-Claude Reding  
Président

Provocation au lieu de discussion et réflexion

## La Fedil veut-elle encore le dialogue social au Luxembourg?

Nous traversons une crise. Beaucoup de personnes la ressentent de très près. Postes de travail supprimés, revenus diminués par la suppression de primes et de gratifications, ou bien à cause du chômage partiel ou d'un travail partiel subi.

D'autres personnes ressentent la crise uniquement de manière théorique mais pas dans la réalité. Combien de managers sont tombés au chômage à cause de la crise? Les revenus des dirigeants des banques, des multinationales ont-ils été réduits? Les articles de presse parus sur ce sujet n'indiquent pas que tel serait le cas.

Est-ce différent au Luxembourg? Existe-t-il de la transparence à ce sujet dans le pays modèle sur le plan social? Nous savons combien gagne un artisan, un technicien, un ouvrier de la production dans l'industrie, une femme de charge, un ouvrier du bâtiment, un employé de banque, un infirmier, un facteur, une institutrice, une juge, un conseiller de gouvernement. Nous savons même combien gagne un médecin, mais nous ne savons pas ce qui se gagne au niveau des directions dans l'industrie, le secteur bancaire, les grandes entreprises de services et la grande distribution.

### *Que dit la Fedil sur la crise financière?*

Nous constatons par ailleurs que les responsables de la Fedil ne formulent pas d'autres propositions pour maîtriser la crise que de réduire les salaires des salariés, d'abolir ou de dénaturer complètement le système de l'index au préjudice de la grande masse des salariés ou bien encore de restreindre les prestations de notre système de sécurité sociale.

Pourquoi les responsables de la Fedil ne problématisent-ils pas par exemple la chute du dollar? La distorsion de concurrence qui en résulte est bien plus néfaste pour notre industrie exportatrice qu'une tranche indiciaire. Pourquoi ne pas thématiser le taux de change exagéré de l'euro? Que dit la Fedil sur la crise financière? Quelles conclusions doivent être tirées des pratiques mises en place par les responsables des banques avec les conséquences financières désastreuses que nous

connaissons? Pourquoi la Fedil ne critique-t-elle pas la recherche de profits exagérés de la part des actionnaires et des fonds d'investissements?

Pourquoi les chefs de l'industrie luxembourgeoise réclament-ils une politique qui restreint le pouvoir d'achat des hommes et des femmes au Luxembourg et qui contribuerait à la disparition d'un grand nombre de PME luxembourgeoises? Pourquoi les fonctionnaires des organisations représentatives des classes moyennes se taisent-ils sur ce point? Quand le revenu des personnes baisse au Luxembourg, lorsqu'en cas de maladie, de chômage ou de vieillesse elles sont moins bien assurées, elles peuvent dépenser moins, elles doivent épargner plus et par conséquent elles investissent moins. Une évolution pareille condamnerait à mort beaucoup de petites et moyennes entreprises.

En écoutant les propos des ténors de l'économie à l'occasion de leurs conférences de presse, on se demande s'ils ont remplacé la responsabilité sociale par le cynisme. Dans ce même ordre d'idées, il n'est donc pas surprenant que le désastre social orchestré par les dirigeants de Villeroy & Boch ne conduise à la moindre réaction de la part des responsables de la Fedil. Le même constat s'impose d'ailleurs du côté politique.

Il n'est pas étonnant que de telles évolutions, qu'une telle attitude – qui au Luxembourg ne sont qu'un reflet de pratiques internationales – conduisent à un endurcissement des conflits sociaux. La France est un bel exemple en la matière. Ce n'est pas la mission des syndicats de jouer les pompiers de service et d'apaiser la colère des salariés, afin qu'ils acquiescent aux revendications antisociales arrogantes du patronat.

Compte tenu des déclarations actuelles, des revendications et propositions patronales, un dialogue social constructif au niveau national n'est pas possible.

Le gouvernement ne peut et ne doit pas continuer à biaiser, mais doit au contraire jouer cartes sur table. Sinon les discussions tripartites ne conduiront pas seulement à une épreuve de force au niveau social, mais également au niveau politique.

Jean-Claude Reding  
Präsident

Provokation statt Diskussion und Reflexion

## Will die Fedil noch einen sozialen Dialog in Luxemburg?

Wir leben in einer Krise. Viele Menschen spüren dies hautnah. Arbeitsplätze werden zerstört, Einkommen werden gekürzt durch Abbau von Prämien und Gratifikationen, durch Kurzarbeit oder erzwungene Teilzeitarbeit ...

Manche spüren die Krise aber nur theoretisch und nicht hautnah wie andere. Wie viele Manager sind durch die Krise arbeitslos geworden? Wurden die Einkommen der Chefetagen in den Banken, in den multinationalen Konzernen gekürzt? Die verschiedensten Presseberichte deuten daraufhin, dass dem nicht so ist.

Ist dies in Luxemburg anders? Herrscht im sozialen Musterlände Transparenz? Wir wissen wieviel ein Handwerker, ein Techniker, ein Produktionsarbeiter in der Industrie, eine Putzfrau, ein Bauarbeiter, ein Bankangestellter, ein Krankenpfleger, ein Briefträger, eine Lehrerin, eine Richterin, ein Regierungsrat, verdient, wir wissen sogar was das durchschnittliche Einkommen eines Arztes ist, wir wissen aber nicht, was in den Chefetagen der Industrie, der Banken, der großen Dienstleistungsunternehmen und Handelsketten verdient wird.

Wir stellen andererseits fest, dass die Verantwortlichen der Fedil keine anderen Vorschläge zur Bewältigung der Krise haben als Lohnkürzungen für die Arbeitnehmer, die Abschaffung oder die totale Denaturierung des Indexsystems zu Ungunsten der großen Masse der Lohnabhängigen, die Einschränkung der Leistungen unserer sozialen Sicherheitssysteme.

Warum problematisieren die Fedil-Verantwortlichen nicht beispielsweise den Dollarverfall? Die daraus resultierende Wettbewerbsverzerrung ist für unsere Exportindustrie viel dramatischer als eine Indexbranche. Warum wird der zu hohe Euro-Kurs nicht thematisiert? Was sagt die Fedil zur Finanzkrise? Welche Schlussfolgerungen sollen aus dem verheerenden Finanzgebaren der Verantwortlichen des Finanzsektors gezogen werden? Warum kritisiert die Fedil nicht die überzogenen Profit-erwartungen vieler Aktionäre und vieler Investmentfonds?

Warum fordern die Industriekapitäne in Luxemburg eine Politik, die die Kaufkraft der Menschen in Luxemburg einschränkt und somit den Untergang vieler mittelständischer Unternehmen bedeuten würde?

Warum schweigen die Funktionäre der mittelständischen Interessenverbände hierzu? Wenn die Menschen in Luxemburg weniger verdienen, wenn sie bei Krankheit, Arbeitslosigkeit oder im Alter schlechter abgesichert sind, können sie weniger Geld ausgeben, müssen sie mehr sparen und können weniger investieren. Eine derartige Entwicklung wird das Todesurteil für viele kleine und mittlere Betriebe sein.

Macht sich Zynismus statt soziale Verantwortung breit, fragt man sich, wenn man den Tenören der Wirtschaft auf ihren Pressekonferenzen zuhört. Es ist denn auch nicht verwunderlich, dass das sozialpolitische Desaster, das von den Verantwortlichen von Villeroy & Boch veranstaltet wird, den Fedil-Verantwortlichen keine negative, nicht einmal zaghafte Reaktion wert ist. Allerdings werden in diesem Zusammenhang auch politische Stellungnahmen vermisst.

Es ist kein Wunder, dass derartige Entwicklungen, dass eine derartige Haltung, die in Luxemburg ja nur ein Abklatsch weltweiter Vorgehensweisen sind, zu einer Verhärtung sozialer Konflikte führen.

Frankreich ist ein Beispiel für derartige Entwicklungen. Es ist nicht Aufgabe der Gewerkschaften Feuerwehr zu spielen und die Wut der Menschen zu besänftigen damit sie den arroganten Forderungen nach Sozialabbau zustimmen.

Auf der Basis der derzeitigen Stellungnahmen, Forderungen und Vorschläge ist ein konstruktiver nationaler Sozialdialog nicht möglich.

Die Regierung kann und darf nicht weiter laviieren, sondern muss klar Farbe bekennen. Ansonsten werden Tripartite-Gespräche nicht nur zu einer sozialpolitischen, sondern auch zu einer politischen Zerreißprobe führen.

*Was sagt die Fedil zur Finanzkrise?*

Priorität für die Beschäftigungspolitik und eine sozial gerechte Antikrisenpolitik

## Keine Haushaltssanierung auf Kosten der Mehrheit der Arbeitnehmer!

Wie angekündigt, sieht der Staatshaushalt für 2010 ein Defizit vor. Der OGBL begrüßt es, dass die Regierung an der in der Tripartite vereinbarten Haushaltspolitik festhält, die der wirtschaftlichen Aktivität zu Gute kommt.

Daraus erwächst für die Betriebe, die von dieser Politik profitieren, die Verpflichtung sich für eine sozial verantwortliche Politik im Interesse des Erhalts der Arbeitsplätze, der Qualität der Arbeitsbedingungen und einer gerechten Lohnpolitik zu engagieren.

Der OGBL stellt fest, dass die Indexierung der Löhne und der Pensionen wieder normal funktionieren wird, dass keine direkten Steuererhöhungen und kein Abbau der Leistungen in unserem Sozialsystem vorgesehen sind. Entsprechend geht der OGBL davon aus, dass auch das geringfügige, konjunkturelle Defizit der Krankenversicherung nicht dazu genutzt werden wird, um Leistungsver schlechterungen oder eine weitere Erhöhung der Selbstbeteiligung der Patienten durchzusetzen.

Angesichts der offensichtlichen, durch die Krise nochmals unterstrichenen Unfähigkeit der Wirtschaftsfachleute der EU, der Europäischen Zentralbank, der OECD usw. verlässliche mittelfristige Prognosen zu machen, ist es verfrüht jetzt schon das Hauptaugenmerk darauf zu richten, wie die Kosten der Antikrisenpolitik, sprich die Schuldenlast der öffentlichen Haushalte, finanziert werden soll.

Im Gegenteil, es geht jetzt vorrangig darum, dafür zu sorgen, dass die wirtschaftliche Entwicklung wieder anspringt durch eine gezielte zukunftsorientierte Politik, die auf Nachhaltigkeit und eine gerechte Umverteilung des geschaffenen Reichtums setzt. Es gilt dafür zu sorgen, dass die sozialen Folgen der Krise möglichst gering gehalten werden, dass die Weichen so gestellt werden, dass eine Neuauflage der Krise nicht mehr möglich ist, kurzum, dass Abschied von den unverantwortlichen neoliberalen Wirtschaftspolitiken genommen wird, mitsamt ihrer Ideologie der Wettbewerbsfähigkeit und ihren Strukturreformen auf Kosten der Arbeitnehmer und ihrer Familien.

Der OGBL warnt auch vor der von Minister Frieden in die Diskussion gebrachten so genannten selektiven Sozialpolitik, die vorgibt die Entwicklung der Sozialausgaben d.h. die Leistungen der Krankenversicherung, der Rentenversicherung, der Pflegeversicherung, usw. sozial selektiv zu bremsen. Eine derartige Politik wird mit Sicherheit zu Lasten der lohnabhängigen Mittelschichten gehen, während die Oberschichten weiterhin geschont werden.

Ist es sozial gerecht, sozial selektiv, dass wirkliche Großverdiener durch die andauernde Herabsetzung des Spitzensteuersatzes relativ gesehen weniger Steuern als die Mehrheit der Arbeitnehmer zahlen, dass sie von der Abschaffung der Vermögenssteuer profitieren, während die normalen Arbeitnehmer auf den bescheidenen Zinserträgen ihrer Sparbücher auch noch Steuern zahlen müssen, so dass kaum mehr als der Inflationsausgleich übrig bleibt? Ist es sozial gerecht und sozial selektiv, dass Großverdiener von allen Leistungen der Krankenversicherung profitieren können, auf Grund der Beitragsgrenze, dafür aber verhältnismäßig weniger Beitrag leisten müssen als ein Arbeitnehmer mit einem Einkommen, das unter dieser Beitragsgrenze liegt? Jemand der 13.000€ monatlich verdient, zahlt proportional zu seinem Lohn weniger Beitrag in die Krankenversicherung als jemand der zwischen 2.000 und 8.000€ verdient.

Es kann nicht sein, dass unter dem Vorwand der sozialen Selektivität die Mehrheit der Lohnabhängigen zur Kasse gebeten wird, während die Großverdiener unbehelligt bleiben. Eine derartige Politik wäre sozial ungerecht, würde bloß den Sozialneid unter den Arbeitnehmern fördern und auf die Dauer das Solidaritätsprinzip, das die Grundlage unseres Systems der sozialen Sicherheit bildet, zerstören.

*La version française peut être lue sur [www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu)  
rubrique communiqués*

Entretien avec **Carlos Pereira**

## Quadripartite du 7 octobre 2009

*Une fois par an, le ministre de la Sécurité sociale convoque un comité quadripartite qui réunit les ministres de la Sécurité sociale, de la Santé et des Finances, les représentants des organisations professionnelles des salariés et des employeurs, ainsi que des groupements professionnels signataires des conventions avec l'assurance maladie (prestations de santé).*

*La dernière réunion quadripartite a eu lieu le 7 octobre 2009. Aktuell s'est entretenu avec Carlos Pereira, membre du Bureau exécutif de l'OGBL et responsable au sein de l'OGBL pour la sécurité sociale.*

**aktuell:** Quels ont été les principaux points à l'ordre du jour de la réunion du 7 octobre 2009?

**CP:** Le point principal à l'ordre du jour concernait la situation financière de l'assurance maladie et la stratégie future en matière de soins de santé.

**aktuell:** Après cinq années d'équilibre, la Caisse nationale de santé (CNS) sera confrontée en 2009 vraisemblablement à un déficit de 3,5 millions d'euros et en 2010 de 91 millions d'euros. Quelles en sont les raisons?

**CP:** À cause de la crise et de l'augmentation du chômage, les recettes ont diminué et les prévisions des recettes pour 2010 sont encore plus mauvaises. Par ailleurs, les dépenses continuent de grimper par le simple fait que la médecine devient d'année en année plus chère.

**aktuell:** Quelle position l'OGBL a-t-il défendu pour équilibrer le budget de 2010?

**CP:** La loi oblige la Caisse nationale de santé de présenter chaque année un budget en équilibre. Etant donné que dans une situation de crise économique, il est primordial de garantir autant que possible le pouvoir d'achat des personnes et de cette manière de soutenir l'économie locale et nationale, il était exclu pour l'OGBL d'augmenter à ce stade les recettes, et ce certainement



pas sur le dos des salariés. De ce fait, l'OGBL a défendu l'approche de couvrir le déficit estimé à 91 millions pour l'exercice 2010 par le biais des réserves. Néanmoins, l'OGBL a également insisté sur le fait, qu'il faudrait revoir les dépenses et mieux les cibler pour optimiser les prestations.



**aktuell:** Lorsque les dépenses progressent et les recettes stagnent, à un certain moment ne faut-il pas augmenter les recettes si on veut éviter une diminution des prestations? Où vois-tu encore des possibilités pour augmenter la masse des recettes?

**CP:** Avant de répondre à cette question, j'aimerais revenir sur le point des dépenses. À notre avis à ce niveau il y a encore beaucoup de possibilités d'épargne. Par exemple, en évitant la double, voire la triple, prescription de certaines analyses, de radiographies ou d'IRM. Dans le milieu hospitalier, il existe encore un potentiel pour mieux utiliser les ressources financières en ce qui concerne par exemple les interventions chirurgicales, et, en général, une meilleure utilisation des ressources médicales. Une fois que tous ces moyens au niveau des dépenses aient été exploités, l'OGBL n'est pas opposé à une discussion sur l'augmentation des taux de cotisation. Par ailleurs, l'OGBL revendique depuis longtemps de relever le plafond cotisable pour l'assurance maladie. Cette mesure à elle toute seule permettrait d'augmenter considérablement les recettes à court terme sans charger les petits et moyens salaires.

**aktuell:** Le ministre a proposé la mise en place d'un pacte de stabilité visant un emploi optimal des ressources dans le secteur hospitalier. Qu'en penses-tu et qu'est-ce qu'on peut attendre concrètement de cette initiative?

**CP:** Je crois que le pacte de stabilité vise surtout une meilleure gestion des dépenses notamment en milieu hospitalier. Nous sommes en principe favorables à une telle démarche. Néanmoins, il faut attendre les discussions prévues dans les semaines à venir au sein des groupes de travail mis en place lors de la réunion quad-

ripartite. Ces travaux comportent des enjeux pour les assurés et le personnel du milieu hospitalier. L'OGBL suivra ces discussions avec la plus grande vigilance.

**aktuell:** Dans le cadre de la maîtrise des dépenses du système de santé, quels sont pour l'OGBL les lignes rouges à ne pas franchir?

**CP:** Pour l'OGBL ces lignes peuvent être résumées ainsi:

1. sauvegarde du système solidaire de financement;
2. pas d'augmentation des participations des assurés aux prestations;
3. garantir le bien-être des assurés;
4. pas de diminution des prestations en général.

**aktuell:** Et quelle est la position des organisations patronales dans ce domaine?

**CP:** Leur position est opposée à celle de l'OGBL. À titre d'exemple, lors de la récente réunion du conseil d'administration de la Caisse nationale de santé qui a eu lieu après la réunion quadripartite, les organisations patronales ont proposé d'augmenter le taux de participation des patients et assurés au coût de diverses prestations comme les médicaments, les consultations médicales, les frais de séjour dans les hôpitaux et les cures de convalescence et thérapeutiques, etc. Nous constatons que seulement une semaine après la quadripartite, les organisations patronales essaient d'augmenter la pression pour faire payer le déficit par les patients.

**aktuell:** Carlos, nous te remercions pour l'entretien.

## Entrevues avec plusieurs membres du nouveau gouvernement

*Au courant du mois d'octobre, l'OGBL a rencontré plusieurs ministres du nouveau gouvernement pour connaître les priorités politiques dans leurs domaines de compétence respectifs. Nous reproduisons ci-dessous les communiqués publiés après ces entrevues. En plus des ministres cités ci-après, une délégation OGBL et SEW a également rencontré la ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle Mady Delvaux-Stehres en date du 8 octobre. A cette occasion, le président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, a notamment insisté sur le fait que l'éducation doit être considérée comme un domaine prioritaire pour l'avenir du pays. De ce fait, il a demandé que les moyens nécessaires aussi bien sur le plan financier que sur celui des ressources humaines soient mis à la disposition du ministère afin de mener à bien les réformes en cours. Pour l'OGBL, l'éducation nationale et la formation professionnelle doivent rester des domaines de politique nationale à l'abri de coupes budgétaires éventuelles dans les années à venir.*

Entrevue avec Nicolas Schmit

### Emploi, chômage et réforme de la cogestion au cœur des discussions

À l'occasion d'une réunion de son Bureau exécutif élargi le 2 octobre 2009, l'OGBL a reçu le nouveau ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration Nicolas Schmit pour un échange de vues sur les priorités gouvernementales en matière de travail et d'emploi.

Après une présentation des structures et des responsables de l'OGBL par Jean-Claude Reding, président de l'OGBL, le ministre Nicolas Schmit a développé les priorités du gouvernement et de son ministère pour les années à venir.

Compte tenu de la crise, l'emploi, le maintien dans l'emploi des salariés et le chômage sont et seront la principale préoccupation du ministre. Le ministre a d'emblée précisé qu'avec lui un affaiblissement du droit du travail n'est pas envisageable. Par ailleurs, il mettra tout en œuvre pour renforcer le dialogue social. Notamment a-t-il l'intention d'intensifier l'utilisation du Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTE) comme organe de consultation pré législatif qui sera saisi sur toutes les réformes envisagées ou en cours. Il s'agit notamment des réformes en matière de politique pour l'emploi comme celle concernant le fonctionnement et les ressources de l'ADEM, les indemnités de chômage, la sécurisation des parcours professionnels, la réévaluation de la loi relative au maintien dans l'emploi et les initiatives pour l'emploi.

Le ministre a souligné qu'un projet central du gouvernement et de son ministère sera la réforme de la législation relative à la cogestion au niveau des entreprises:

les délégations du personnel, les comités mixtes, le dialogue social au niveau des entreprises, ...

Enfin, Jean-Claude Reding a rappelé au ministre que le problème de la continuation du salaire en cas de maladie par l'employeur n'est toujours pas résolu et que l'OGBL s'attend à une prise de position nette de la part du nouveau gouvernement sur ce sujet.

Les deux parties se reverront prochainement sur le sujet des travailleurs handicapés et celui de l'immigration.



Entrevue avec Mars di Bartolomeo

## Caisse de pension et financement de la Caisse nationale de santé au centre des échanges

Le 5 octobre 2009, le ministre de la Sécurité sociale a reçu une délégation de l'OGBL conduite par Jean-Claude Reding pour un échange de vues sur les priorités gouvernementales en matière de sécurité sociale.

Le ministre a tenu de rassurer d'emblée que la continuité de la politique du gouvernement était garantie dans ce domaine. Il a informé la délégation OGBL sur l'avancement des réformes en cours, notamment celle de l'Assurance contre les accidents et celle portant sur l'incapacité de travail et le reclassement de salariés après une longue absence pour cause de maladie ou d'accident.

Par ailleurs, une discussion plus approfondie a eu lieu sur l'avenir du régime de pension et le financement de la Caisse nationale de santé.

Si le ministre a précisé qu'à court terme il n'y a pas de problème de financement des pensions au Luxembourg, il y a quand même lieu de se pencher aujourd'hui sur l'évolution à long terme. Il faut se doter d'une stratégie qui ne mette pas en cause les prestations, en particulier de ceux qui font déjà aujourd'hui parti du système de retraite. Pour le président de l'OGBL, avant de se lancer dans de telles discussions il faudrait d'abord se mettre d'accord sur une orientation. Qu'est-ce qui peut garantir aux retraités d'aujourd'hui que leurs prestations ne soient pas touchées à l'avenir et aux jeunes salariés d'aujourd'hui qu'ils aient les mêmes droits de pension et les mêmes prestations que leurs aînés?

Sur les réserves de la Caisse de pension, l'OGBL a

demandé au ministre d'envisager un élargissement de l'éventail de placement des réserves, de favoriser l'immobilier et d'inclure dans ce cadre le logement social.

En ce qui concerne le financement du déficit de la Caisse nationale de santé pour les exercices 2009 (5 à 10 millions) et 2010 (80 à 100 millions), les deux parties sont d'accord pour privilégier la piste du financement par le biais du fonds de roulement respectivement de la réserve. Au delà, la question des recettes supplémentaires se pose. Pour le ministre une réduction des prestations ou bien une augmentation de la participation des assurés n'est pas à l'ordre du jour. Pour l'OGBL, le système de santé doit être sécurisé de manière solidaire.

Les échanges ont également porté sur l'assurance-dépendance ainsi que sur le problème de la continuation du salaire en cas de maladie.

En ce qui concerne le financement de l'assurance-dépendance, l'OGBL insiste sur la nécessité de refixer le pourcentage de la participation de l'Etat au financement de l'assurance-dépendance. Le maintien de la limitation de cette participation au niveau de la participation budgétaire fixée lors de la tripartite de 2006 au-delà de 2009 équivaut à un désengagement rampant de l'Etat de l'assurance-dépendance et n'est pas conforme aux décisions de la tripartite de 2006.

Sur le deuxième point, le ministre a assuré la délégation qu'il interviendra à nouveau auprès des organisations patronales afin que la législation soit respectée dans ce domaine.

Entrevue avec Claude Wiseler

## Échange de vues sur les domaines du logement, de l'environnement et du transport

Une délégation de l'OGBL conduite par Jean-Claude Reding a été reçue par le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, le 6 octobre 2009. Le ministre du Logement, Marco Schank, assistait à la première partie de la réunion.

L'échange de vues avec le ministre du logement portait notamment sur le logement social, la réorganisation du Fonds du Logement, l'examen des aides au logement et le besoin d'en étudier l'efficacité dans le contexte d'aujourd'hui ainsi que sur la conciliation des aspects

sociaux et environnementaux dans ce domaine. Le ministre a informé la délégation que la loi du 25 février 1979 concernant l'aide au logement sera révisée et que, dans ce contexte, les aides au logement seront réexaminées et le Fonds du Logement sera doté de nouvelles missions.

Dans ce contexte, Jean-Claude Reding a fait part de la proposition que l'OGBL adressera prochainement au Fonds de compensation qui gère les réserves du régime général de pension de placer un pourcentage à

déterminer des réserves dans le logement social. Cette proposition a été accueillie avec intérêt par les ministres Schank et Wiseler.

L'échange de vues sur la politique environnementale a porté notamment sur la politique climatique, les nouveaux indicateurs sociaux et environnementaux du bien-être prévus dans le programme gouvernemental, le plan d'action en matière de formation environnementale dans le bâtiment ainsi que la rénovation d'anciens bâtiments selon des critères environnementaux. Le président de l'OGBL a demandé que dans la mise en œuvre de la politique climatique, dont l'OGBL est fondamentalement en faveur, le gouvernement prenne en compte les répercussions sur l'emploi qui peuvent en résulter dans certains secteurs. Il a proposé par ailleurs que le gouvernement mette en œuvre une politique résolument orientée vers la création de nouveaux emplois dans des créneaux environnementaux et vers la gestion proactive des transitions professionnelles dans l'optique d'une politique de sécurisation des parcours professionnels.

Le ministre Wiseler a insisté entre autres sur la nécessité d'aboutir à un bon accord lors de la conférence des Nations Unies sur le climat qui aura lieu à Copen-

hague en décembre 2009. Il compte impliquer les partenaires sociaux dans la mise en œuvre des décisions prises à cette occasion. Les deux parties sont d'accord qu'au Luxembourg un aspect prioritaire à viser dans ce domaine c'est la mobilité transfrontalière et la réduction substantielle du transport individuel chez les travailleurs frontaliers. Le gouvernement fera tout pour réaliser notamment la mise en œuvre du concept de centrale de mobilité Grande Région proposé par le Comité économique et social de la Grande Région. Par ailleurs, le Luxembourg continuera à investir dans le rail et l'infrastructure routière en accord avec le concept de mobilité et d'aménagement du territoire «IVL» et intensifiera la coopération avec les régions frontalières.

En ce qui concerne la politique en matière de transport, les sujets traités comprenaient l'aviation, le transport bus, les taxis, le transport international ainsi que des sujets plus techniques comme la formation des mécaniciens d'avion, des chauffeurs de bus et des chauffeurs de camion.

Les discussions ont eu lieu dans un climat serein et de bonne entente. Les deux parties se reverront prochainement pour approfondir certains sujets.

Entrevue avec Jeannot Krecké

## Politique économique sur fond de crise

Une délégation de l'OGBL conduite par Jean-Claude Reding a été reçue par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, le 8 octobre 2009.

L'échange de vues portait sur le «Bilan Compétitivité» et notamment la nécessité de réviser les indicateurs, les nouveaux indicateurs sociaux et environnementaux du bien-être prévus dans le programme gouvernemental, la transposition de la directive «services», la poste, ainsi que les domaines de l'énergie et de l'industrie.

Pour le ministre de l'économie, le gouvernement doit exploiter toutes les possibilités de sauvegarde des missions de service public contenues dans la directive de libéralisation des services postaux. Dans ce contexte, le ministre souhaite également la négociation d'une convention collective sectorielle qui garantira de bonnes conditions de salaire et de travail à tous les salariés du secteur.

Le projet de loi relatif à la transposition de la directive «services» suit actuellement la procédure des avis. Le président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, a regretté que le côté salarial n'a pas été impliqué dans les travaux relatifs à l'élaboration d'un concept de guichet unique

auxquels les prestataires de services étrangers qui souhaitent s'établir au Luxembourg doivent s'adresser. Cet aspect de la mise en œuvre de la directive a été exclusivement réalisé avec les chambres de commerce et des métiers. Pour Jean-Claude Reding, la Chambre des salariés aurait dû être associée aux travaux puisqu'une société étrangère doit aussi être informée sur les obligations en matière de droit des salariés – droit du travail et sécurité sociale. Le ministre a donné les informations sur l'état des travaux et les projets concrets seront transmis pour avis à la Chambre des salariés. L'OGBL salue cette évolution.

Ensuite le ministre a tracé les grandes lignes de la politique énergétique du gouvernement. Son ministère continuera à soutenir des projets en matière d'énergie renouvelable, mais le ministre constate que le plus grand frein à la réalisation de projets sont certaines normes environnementales et la trop rigide interprétation de celles-ci par les instances compétentes luxembourgeoises. En ce qui concerne le groupe Enovos-Creos, le ministre a confirmé que l'Etat a et gardera la minorité de blocage dans le capital de la société commerciale (Enovos) et visera la majorité absolue dans la société

des réseaux (Creos). L'Etat fera tout pour empêcher la privatisation des réseaux sur le territoire luxembourgeois.

Enfin, un échange de vues a porté sur la situation actuelle de l'industrie luxembourgeoise. Beaucoup d'entreprises connaissent des difficultés liées à la crise et beaucoup sont concernées par le chômage partiel. Pour le ministre, il est urgent de sécuriser les sites luxem-

bourgeois, notamment des grandes entreprises américaines. Il agira de manière proactive dans ce sens dans les mois à venir. Le gouvernement veillera à ce que l'industrie continue à garder sa place dans le tissu économique luxembourgeois. Le Luxembourg n'a définitivement pas vocation à devenir un site économique exclusivement de services.

Entrevue avec Mars Di Bartolomeo

## Le système de santé public doit rester public

Une délégation de l'OGBL conduite par Jean-Claude Reding a été reçue par le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, le 19 octobre 2009.

L'échange de vues portait sur les priorités du nouveau gouvernement en matière de politique de santé. Le ministre a rassuré d'emblée la délégation que dans le domaine de la santé la politique sera celle de la continuité, caractérisée par la défense du système solidaire en matière de soins de santé. Jean-Claude Reding a insisté à ce que le système de santé public ne soit pas organisé selon des critères de marché et de compétitivité. Il a souligné que tout le système de santé, y compris les laboratoires hospitaliers, doit être considéré comme un organe cohérent au service du public. Ceci doit être défendu contre vents et marrés, en particulier ceux de provenance de Bruxelles.

La réunion a également été l'occasion de revenir sur la réunion quadripartite du 7 octobre passé. La délégation a exprimé sa satisfaction avec la démarche retenue visant à équilibrer le budget de 2010 par le biais des réserves.

D'autres sujets abordés ont été ceux de la formation des infirmiers, le fonctionnement des hôpitaux, les spécialités médicales, les médecins coordonnateurs, la chirurgie ambulatoire, les maisons médicales et enfin le système d'assurance «no fault» pour actes médicaux.

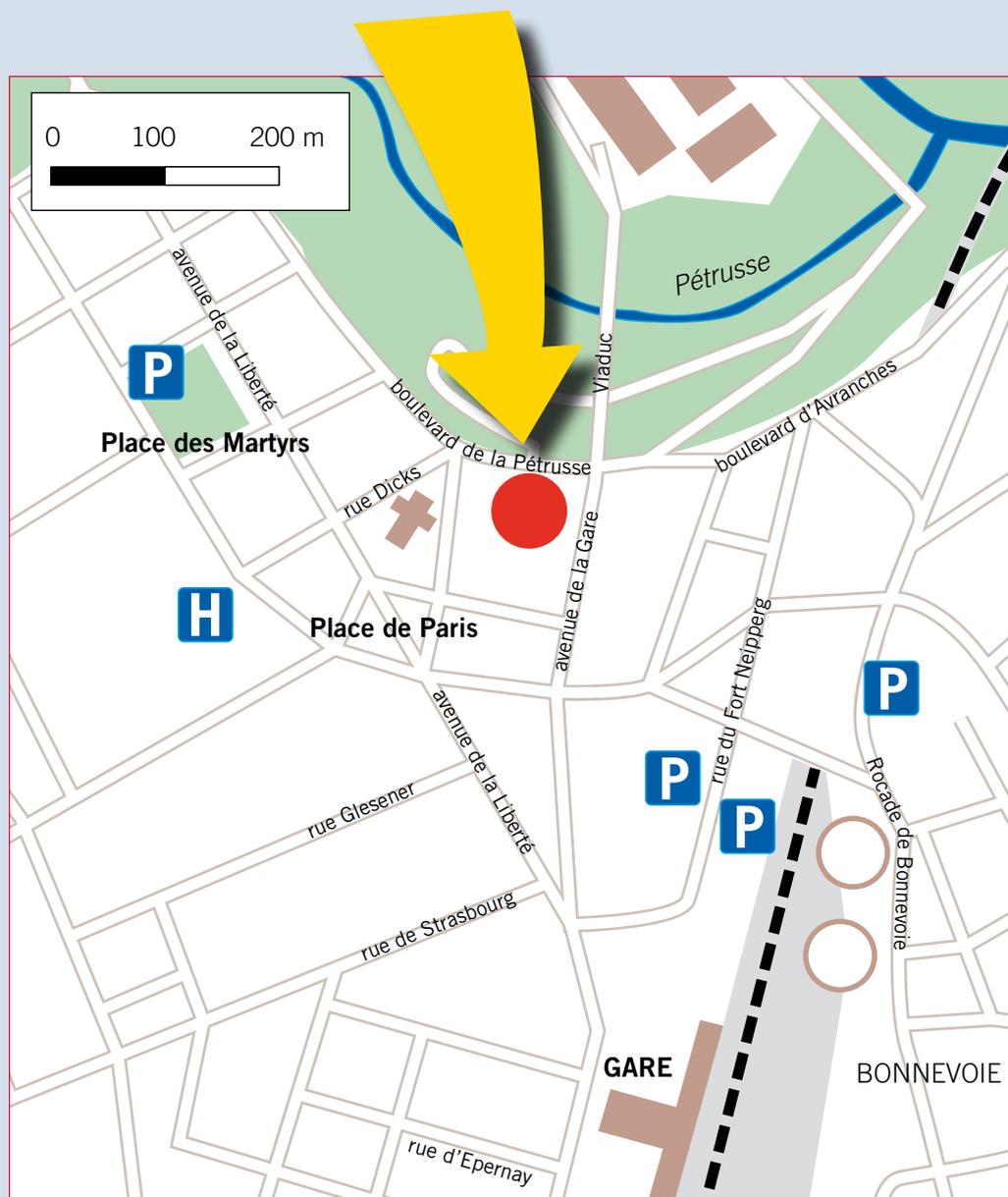


# L'OGBL à Luxembourg-Gare a déménagé

A partir du **29 octobre 2009** vous pourrez nous trouver à l'adresse suivante:

**146, boulevard de la Pétrusse**

(coté Viaduc «Aal Bréck»)



## Accès:

**Voiture:** Parkings souterrains «Rousegäertchen» (Place des Martyrs) ou bien «Rocade de Bonnevoie»

**Bus:** à partir de la Gare Centrale, tout bus vers le Centre Hamilius, arrêts «Place de Paris» ou bien «Place des Martyrs»

à partir du Centre, tout bus vers la Gare Centrale, mêmes arrêts

**Les numéros de téléphone et de fax resteront inchangés.**

Selektive Sozialpolitik in der Diskussion

Mil Lorang

## Wo steuert das Luxemburger Solidarmodell hin?



„Wehret den Anfängen!“, sagte bereits Cicero. Sinngemäß sprach er von den Bürgern, die oft zu träge oder zu zögerlich sind, um sich mit den Anfängen „politischen Unheils“ auseinanderzusetzen und erst wach werden, wenn es bereits zu spät ist. Im gemächlichen Luxemburg

sprechen die Politiker seit einiger Zeit von „selektiver Sozialpolitik“ und die Regierung führt selektive soziale Maßnahmen ein, wie die Chèques-services, und jeder plappert diesen Begriff nach, ohne darüber nachzudenken, was er bedeutet. Sogar die sozialistischen Politiker machen sich stark für die Idee der selektiven Sozialpolitik. Damit gehen sie dem rechtskonservativen Regierungspartner wieder einmal voll auf den Leim und stoßen eigentlich gegen ihre eigenen Grundwerte „Solidarität“ und „Gleichheit“.

Luc Frieden hat am 29. September anlässlich der Vorstellung des Staatshaushalts für 2010 weitere selektive Sozialmaßnahmen angekündigt. Gleich darauf reagierte der Dachverband der Luxemburger Unternehmen UEL über die Stimme seines Generalsekretärs enttäuscht: „Die Regierung hätte mehr Selektivität wagen müssen“ (zitiert im Luxemburger Wort vom 30.9.2009). Nach UEL müsse die Regierung eine Reihe von Sozialleistungen in Frage stellen. Die Befürworter der selektiven Sozialpolitik sehen darin einen Weg, die Staatsausgaben zu reduzieren. Der Staat soll seine Beteiligung am Luxemburger Sozialmodell schrittweise durch mehr Selektivität zurückfahren, weil er sich das augenblickliche, auf Solidarität und Gleichheit der Bürger basierende System, nicht mehr leisten könne. Von Mehreinnahmen durch eine sozialgerechtere Steuerpolitik wollen diese Leute nichts wissen. Das Geld soll nämlich weitgehend da bleiben wo es ist. Wenn es irgendwohin fließen soll, dann in die Tasche der Kapitaleigner, der Aktionäre. Umverteilung nach Luxemburger Art entspricht nicht den Theorien der kapitalistischen Marktfundamentalisten, die nicht nur bei den Patronatsverbänden den Ton angeben. Man findet diese „Spezialisten“ in den Chefetagen der Zentralbanken, der Wirtschaftsministerien, der Europäischen Kommission, der OECD usw. Selektive

Sozialpolitik bedeutet in Wirklichkeit nichts anderes, als dass nicht mehr alle Bürger gleich viel wert sind.

### Stärkung der Wohlhabenden

Wenn die Idee der selektiven Sozialpolitik von christlichen Parteien wie der CSV in Luxemburg oder der CDU in Deutschland gefördert wird, muss dies im Sinne der christlichen Ideologie verstanden werden. Es handelt sich dabei um eine karitative Vorgehensweise, die am Ende darauf hinauslaufen wird, dass in Zukunft nur noch die sozialschwachen, die sozialhilfebedürftigen meist nicht-aktiven Bürger durch Sozialtransfers unterstützt werden. In einem solchen Szenario würde die Umverteilung des geschaffenen Reichtums auf ein Minimum und in erster Linie eine einzige gesellschaftliche Gruppe reduziert werden. Alle anderen müssten von ihrer Arbeit und den Früchten dieser Arbeit leben, ob sie nun Lohn- oder Gehaltsempfänger sind oder aber selbständig auf ihr eigenes Konto arbeiten. Dies wäre die Situation, wenn man das Prinzip der „selektiven Sozialpolitik“ bis zu Ende denken würde. Almosen und Krümel für die Sozialschwachen und erbarmungsloser Wettbewerb unter allen anderen. Aufteilung der Gesellschaft in die „aktiven, produktiven und dynamischen“ und die „nicht-aktiven sozialhilfebedürftigen Elemente“.

Das ist das Gesellschaftsmodell, das ansatzweise in Lissabon im Jahre 2000 von unseren Staats- und Regierungschefs vorbereitet wurde. Man sprach von „Modernisierung der Sozialsysteme“, vom „aktiven und dynamischen Wohlfahrtsstaat“, von „Modernisierung – sprich Flexibilisierung – des Arbeitsrechts“. Und am Ende des Umbaus der Sozialsysteme, des Arbeitsrechts und der Arbeitsbedingungen würde Europa hervorgehen als der „wettbewerbsfähigste Wirtschaftsraum der Welt“. Mit einer Gesellschaft voller Ungleichheit, Neid und Ausgrenzung als Beiprodukt. Ist das die Gesellschaft, die von der Mehrheit der europäischen und luxemburgischen Bürger gewünscht wird? Wenn nicht, dann ist es jetzt an der Zeit, der graduellen Unterwanderung des solidarischen Sozialstaats einen Riegel vorzuschieben.

Selektive Sozialpolitik ist also im Endeffekt eine Sozialpolitik im Interesse einer auf Profit und Wettbewerbsfähigkeit orientierten Wirtschaftspolitik. Dies ist auch der Grund warum liberale Parteien sich mit den christlichen auf diesem Gebiet sehr gut ergänzen. Die DP macht sich beispielsweise seit Jahren für eine selektive Sozial- und

Familienpolitik stark, mit dem Argument, die Sozialleistungen sollten da ankommen, wo sie am meisten gebraucht werden. Die CDU und die FDP werden sich in der neuen Bundesregierung hier sehr schnell einig werden und den paradoxerweise unter dem Sozialdemokraten Schröder begonnenen Abbau des Solidarmodells (Hartz-Gesetzgebung) mit großer Freude vorantreiben. Die zwei Beine einer solchen Wirtschaftspolitik sind niedrige Steuern und niedrige Sozialabgaben. Und das Ergebnis einer solchen Politik sind gezwungenermaßen eine graduelle Reduzierung des öffentlich subventionierten Sozialsystems auf ein Minimum und die parallele Förderung von privatrechtlichen Sozialsystemen, wie z.B. private Krankenversicherung oder Rentenversicherung. Wenn das Thema Staatseinnahmen tabu ist, d.h. Steuererhöhungen insbesondere für die Großverdiener, dann bleibt natürlich nur die Reduzierung der Ausgaben als Lösung für die Sanierung der Staatsfinanzen.

Es wird von vielen Seiten versucht, das luxemburgische Solidarmodell durch ein Selektivmodell zu ersetzen. Nur in Sachen Steuerpolitik will man von „selektiv“ – sprich höherer Besteuerung der Großverdiener – nichts wissen.

### Beispiel Familienzulagen

Die „Desindexierung“ des Kindergeldes im Rahmen der Tripartite-Beschlüsse von 2006 wurde mit dem Hintergedanken einer schrittweisen Umorientierung der luxemburgischen Familienpolitik von der damaligen CSV/LSAP-Regierung den Sozialpartnern vorgeschlagen. In Zukunft sollte nicht mehr das Prinzip der Gleichheit der Bürger, und in diesem Fall der Kinder, die Politik leiten, sondern die Ungleichheit. Als Kompensierung für die Wertabnahme der Familienzulagen wurden nämlich u.a. die Chèques-services von der Regierung eingeführt, mit einer erheblichen Portion vertuschter Ungleichheit. So können einerseits nur Kinder bis zum vollendeten 12. Lebensjahr von diesen Schecks profitieren und außerdem nur die Kinder von in Luxemburg lebenden Eltern. Die 145.000 Grenzgänger, die zu einem hohen Maße in Luxemburg Reichtum schaffen sowie Steuern und Sozialabgaben zahlen, sind von dieser Maßnahme ausgenommen.

Obwohl die Kinder ab der Sekundarschule nicht billiger sondern eher teurer werden, ist es selbstverständlich sozial gerecht, dass dann die Familien weniger Zulagen bekommen. Durch die Desindexierung von 2006 ist das

Kindergeld im Wert um 7,5 % gefallen und Chèques-services gibt es ab dem 13. Lebensjahr auch keine mehr. Also haben diese selektiven Maßnahmen eine negative Auswirkung auf die Kaufkraft großer Teile der Bevölkerung.

### Beispiel Index

Am 26. September versuchte Paul Lenert in einem Leitartikel über das Thema „Sozialpolitik“ im Luxemburger Wort anhand eines einfachen Rechenbeispiels Stimmung gegen das Indexsystem zu machen. Er rechnete vor, dass jemand der 15.000 Euro im Monat verdient bei einer Indextranche (2,5 %) 375 Euro mehr monatlich verdient, während jemand der 1.500 Euro verdient sich mit nur 37,5 Euro begnügen muss. Und er glaubt mit diesem Beispiel gezeigt zu haben, dass das Indexsystem eigentlich eine ungerechte sozialpolitische Maßnahme ist. Der Index ist aber weder eine sozialpolitische noch eine lohnpolitische Maßnahme, sondern lediglich ein Kompensationssystem, das es erlaubt bereits verlorengegangene Kaufkraft teilweise auszugleichen. Diese Aufwertung der Gehälter und Pensionen wird anschließend in Form von Kaufkraft wieder in die Wirtschaft zurückfließen.

Wer entscheidet, ob jemand 15.000 Euro im Monat verdient? Normalerweise ein privatrechtlicher Arbeit-



geber. Und auch ohne Indexanpassung sind in solchen Fällen jährliche Anpassungen bzw. Prämien diverser Art vertraglich vorgesehen. Also kann Herr Lenert nicht zum Schluss kommen, dass der Index die Schere zwischen Arm und Reich weiter öffnet. Diese Schere ist schon längst geöffnet und die Öffnung könnte nur einerseits durch eine selektive Steuerpolitik, die darauf abzielt, die hohen Einkommen höher zu besteuern, und andererseits durch eine substantielle Anhebung der Mindestlöhne verkleinert werden.

### Schluss

Es ist illusorisch zu glauben, dass Luxemburg gestärkt aus der gegenwärtigen Krise durch eine Verminderung der Kaufkraft großer Bevölkerungsteile und durch eine einhergehende Unterwanderung des auf Solidarität und Gleichwertigkeit beruhenden Luxemburger Sozial- und Umverteilungsmodell hervorgehen wird. Eine Verschlechterung der sozialen Leistungen, eine Erhöhung der Eigenbeiträge z.B. im Gesundheitsbereich oder bei der Rentenversicherung, eine graduelle Reduzierung der Sozialtransfers insbesondere der Familienzulagen, und darüber hinaus ein Abschaffen des Indexsystems kann nur in eine wirtschaftliche und gesellschaftliche Sackgasse führen. Da alle diese Dinge zusammen am Ende bedeuten, dass viele Menschen erheblich an Kaufkraft verlieren werden und viele Menschen dadurch ins Abseits getrieben bzw. ihren Kindern Zukunftschancen genommen werden.

Es ist erstaunlich, dass in einer kleinen Gesellschaft wie der luxemburgischen, in der es historisch gesehen relativ wenig Klassenunterschiede gab, in der die sozialen Werte „Gleichheit“ und „Solidarität“ seit vielen Jahren eine lebendige Realität sind, es heute so viele Menschen in leitenden Positionen gibt, die davon überzeugt sind, dass jene Werte altmodisch geworden sind. Menschen die davon überzeugt sind, dass die so genannten notwendigen Reformen wie sie von den Marktfundamentalisten ausgeklügelt wurden, den Luxemburgern und darüber hinaus den Europäern irgendwann eine bessere Zukunft verheißen werden. Es kribbelt diesen Leuten in den Fingern, die von den lohnabhängigen Menschen und den Gewerkschaften über Jahrzehnte hart erkämpften und von der großen Mehrheit der Bürger akzeptierten sozialen Errungenschaften so bald wie möglich niederzureißen. Dies alles unter dem Deckmantel der Modernisierung und unter dem Vorwand der ungezügelter Wettbewerbsfähigkeit. Seit Jahren verdanken wir bereits unseren Politikern den Niederriss gut gehender öffentlicher Dienste. Wenn jetzt noch ein Umbau – sprich eine Verwässerung – des Sozialmodells dazu kommen würde, zerstören wir schrittweise den Leim unseres typisch europäischen gesellschaftlichen Zusammenhalts. Auch unter heute sehnlichst erhofften besseren wirtschaftlichen Wachstumsraten wird der einmal zerbrochene Zusammenhalt so leicht nicht wieder zu kitten sein. Also: wehret den Anfängen!

### Parents d'élèves à l'école fondamentale

Dans toutes les écoles fondamentales du pays les parents d'élèves viennent d'élire leurs représentants auprès des comités d'école.

L'OGBL se propose d'assister ses membres qui assument une telle fonction dans l'exercice de leur nouvelle mission. Les personnes intéressées sont priées d'adresser leurs coordonnées (nom, adresse, école concernée) par courrier électronique à [viviane.jeblick@ogbl.lu](mailto:viviane.jeblick@ogbl.lu).

### Elternvertreter in der Grundschule

In allen Grundschulen des Landes haben die Eltern jetzt ihre Vertreter bei den Schulkomitees gewählt. Es handelt sich hier um eine Neuerung in unserem Schulwesen. Der OGBL bietet seinen Mitgliedern, die als Elternvertreter gewählt wurden, seine Unterstützung an, um ihnen bei der Ausübung ihrer neuen Aufgaben behilflich zu sein.

Die interessierten Elternvertreter sind gebeten ihre Koordinaten (Name, Adresse, Schule) an [viviane.jeblick@ogbl.lu](mailto:viviane.jeblick@ogbl.lu) zu schicken.

# Carte européenne de sécurité sociale (CEAM)

## Europäische Sozialversicherungskarte

### Durée de validité de votre carte de sécurité sociale

La carte européenne de sécurité sociale (CEAM), c-à-d votre carte de sécurité sociale, a une durée limitée. Vous trouvez la date d'expiration dans le coin inférieur droit du côté verso de votre carte.

### Que faire lorsque la carte est périmée?

Lorsque la CEAM est périmée vous devez contacter la Caisse nationale de santé (CNS) qui fournira une nouvelle carte dans les meilleurs délais. Il faut cependant compter entre 2 et 3 semaines pour obtenir la nouvelle carte. En cas d'urgence, par exemple lorsque vous partez en voyage à l'étranger, vous pouvez demander un certificat de remplacement provisoire auprès de la CNS. Pour l'obtention de ce certificat il faut compter 2 jours ouvrables. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à l'une des 19 agences de la CNS ou bien appeler le 2757-1.

### Begrenzte Gültigkeit

Die Europäische Sozialversicherungskarte, d.h. Ihre Sozialversicherungskarte, hat einen begrenzten Gültigkeitszeitraum. Das Gültigkeitsdatum befindet sich auf der Rückseite der Karte unten rechts.

### Was tun, wenn die Karte abgelaufen ist?

Wenn Ihre Europäische Sozialversicherungskarte abgelaufen ist, benachrichtigen Sie die Nationale Gesundheitskasse (Caisse nationale de santé – CNS), die Ihnen innerhalb von 2 bis 3 Wochen eine neue Karte zusenden wird. In dringenden Fällen, z.B. vor einem geplanten Auslandsaufenthalt, können Sie eine provisorische Erneuerungsbescheinigung („certificat de remplacement provisoire“) bei der CNS beantragen. Diese Bescheinigung wird Ihnen innerhalb von 2 Arbeitstagen zugesandt. Für zusätzliche Informationen wenden Sie sich bitte an eine der 19 CNS-Agenturen oder rufen die Hauptnummer der CNS an: 2757-1.



## Extension des «chèques-services» à l'enseignement musical et au sport

Le 1<sup>er</sup> mars 2009, le gouvernement avait lancé le système des «chèques-service accueil», une nouvelle aide de l'Etat et des communes qui est octroyée aux familles avec enfants âgés de moins de 13 ans visant à les aider au niveau de la garde de leurs enfants. A partir du 15 septembre 2009, le groupe des prestataires a été étendu aux institutions d'enseignement musical au niveau des communes ainsi qu'aux services d'animation et de formation sportive au niveau associatif.

### Enseignement musical

Le groupe des prestataires se limite aux seules institutions qui sont reconnues par le ministère de la Culture. Pour l'année scolaire 2009/2010, le montant annuel maximal octroyé par l'Etat pour des cours d'enseignement musical est plafonné à **810 euros par enfant**. Le montant est calculé en fonction des critères suivants: 36 semaines d'enseignement par année scolaire; 3 heures d'accueil éducatif gratuit par semaine; 7,50 euros par heure.

### Formation sportive

Le groupe des prestataires reconnus se limite pour l'année 2009/2010 aux associations qui ont introduit une demande formelle auprès du ministère des Sports. Le montant annuel maximal octroyé par l'Etat est de **405 euros par enfant** et par organisme sportif. Le montant est calculé comme suit: 36 semaines d'activités sportives par année; 3 heures d'accueil éducatif gratuit par semaine; 3,75 euros par heure.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page Internet suivante:

<http://www.gouvernement.lu/dossiers/famille/cheques-services/index.html>

## Service Information, Conseil et Assistance Agence Luxembourg

- Vous avez des problèmes de voisinage ?
- Vous avez un problème avec un contrat de vente relatif à du mobilier, ou d'un immeuble ?
- Vous avez un problème avec votre crédit ?
- Vous avez eu un accident de la route et vous ne savez pas à qui vous adresser ?
- Vous avez besoin d'informations juridiques en ce qui concerne les matières du droit civil, du droit pénal, du droit de famille, etc..?

### Alors, nous vous rappelons notre service d'informations juridiques.

Ce service est offert les vendredi matins

à notre agence Luxembourg, 146, bd de la Pétrusse

et **uniquement sur rendez-vous**, lequel vous pourrez fixer par téléphone en appelant le 49 60 05 209.

# 6e/XXXIe Congrès ordinaire de l'OGBL

4 et 5 décembre 2009  
Centre de conférence «Hémicycle» à Luxembourg/Kirchberg

## Ordre du jour

### 4 décembre 2009, premier jour du congrès

1. 9h00 Ouverture officielle du congrès  
Allocution de bienvenue, Jean-Claude Reding, président  
Allocution de Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre  
Allocutions des invités étrangers:
  - Madame Maria Helena André, secrétaire générale adjointe de la CES
  - Monsieur Eugen Roth, président du DGB-SarreProjection du film: «Rétrospective 2004 - 2008»  
Vin d'honneur offert aux participants
- 12h30 Déjeuner
2. 14h00 Contrôle des mandats
  - Election du Bureau du congrès
  - Adoption de l'ordre du jour
  - Adoption du règlement interne
  - Adoption du règlement des jetons de présence et frais de route
  - Election des commissions: Commission de résolution et des programmes, Commission électorale
3. Rapport d'activités 2004-2008 - André Roeltgen, secrétaire général  
Rapport des finances 2004-2008 - Jean-Claude Reding, président et Philippe Da Silva, trésorier général  
Rapport de la Commission de surveillance 2004-2008 - Roger Berend, président
4. Discussion et adoption des rapports d'activités et des finances
5. Allocution de Monsieur Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration
6. Election des secrétaires centraux  
Election des instances
  - Comité national
  - Comité exécutif
  - Bureau exécutif
  - Commission de surveillance
- 17h00 Fin de la première journée du congrès
6. 1<sup>ère</sup> réunion du nouveau Comité national  
Constitution de la nouvelle Commission de surveillance  
Election du président et des vice-présidents
7. 18h30 Réception pour les délégués et les invités nationaux et internationaux

### 5 décembre 2009, deuxième jour du congrès

8. 9h00 Exposé de principe du président  
Discussion de l'exposé de principe  
Allocution de Monsieur Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale  
Allocution de Monsieur John Evans, secrétaire général de la Commission consultative auprès de l'OCDE (TUAC)
9. Présentation de la résolution - André Roeltgen, secrétaire général
- 12h30 Déjeuner
10. 14h00 Discussion de la résolution et des amendements
11. Résolution du jour  
Discussion, amendements et décision
12. Résolution sur la CGT  
Discussion, amendements et décision
13. Allocution finale
- 17h30 Fin du congrès

# 6./XXXI. Ordentlicher Kongress des OGBL

4. und 5. Dezember 2009  
Im Konferenzzentrum « Hémicycle » in Luxemburg/Kirchberg

## Tagesordnung

### 4. Dezember 2009, erster Kongresstag

1. 9.00 Uhr Eröffnung des Kongresses  
Begrüßungsansprache, Jean-Claude Reding, Präsident  
Ansprache von Herrn Jean-Claude Juncker, Premierminister  
Ansprachen der ausländischen Gäste:
  - Frau Maria Helena André, beigeordnete Generalsekretärin des EGB
  - Herr Eugen Roth, Landespräsident des DGB-SaarVorführung des Films: «Retrospektive 2004 -2008»  
Ehrenwein
- 12.30 Uhr Mittagessen
2. 14.00 Uhr Mandatskontrolle  
Wahl des Kongressbüros  
Annahme der Tagesordnung  
Annahme der Geschäftsordnung  
Annahme der Spesenordnung  
Wahl der Kommissionen: Resolution- und Programmkommission Wahlkommission
3. Tätigkeitsbericht 2004-2008 - André Roeltgen, Generalsekretär  
Finanzbericht 2004-2008 - Jean-Claude Reding, Präsident und Philippe Da Silva, Generalkassierer  
Bericht der Überwachungskommission 2004-2008 - Roger Berend, Präsident
4. Diskussion und Annahme des Tätigkeits- und des Finanzberichts
5. Ansprache von Herrn Nicolas Schmit, Minister für Arbeit, Beschäftigung und Immigration
6. Wahl der Zentralsekretäre  
Wahl der Instanzen:
  - Nationalvorstand
  - Exekutive
  - Geschäftsführender Vorstand
  - Überwachungskommission
- 17.00 Uhr Ende des ersten Kongresstages  
Erste Tagung des neuen Nationalvorstands  
Bildung der neuen Überwachungskommission  
Wahl des Präsidenten und der Vizepräsidenten
7. 18.30 Uhr Empfang für die Delegierten, die nationalen und internationalen Gäste

### 5. Dezember 2009, zweiter Kongresstag

8. 9.00 Uhr Grundsatzreferat des Präsidenten  
Diskussion des Grundsatzreferats  
Ansprache von Herrn Mars Di Bartolomeo, Minister für Gesundheit und soziale Sicherheit  
Ansprache von Herrn John Evans, Generalsekretär der Beratungskommission bei der OECD (TUAC)
9. Vorstellen der Resolution  
André Roeltgen, Generalsekretär
- 12.30 Uhr Mittagessen
10. 14.00 Uhr Diskussion der Resolution und der Anträge
11. Tagesresolution  
Diskussion, Anträge und Beschlüsse
12. Resolution betreffend die CGT  
Diskussion, Anträge und Beschlüsse
13. Schlusswort
- 17.30 Uhr Ende des Kongresses

## Transport sur route



Sabine Zâara



Hubert Hollerich

Syndikatstag in Bartringen

### Resolution

#### Gegen virtuellen Arbeitsmarkt!

Der OGBL-ACAL zeigt sich beunruhigt über die Entwicklung am Arbeitsmarkt und insbesondere im Transportsektor. Delokalisierungen und Niederlassungen in Form von Briefkastenfirmen schaffen einen virtuellen Arbeitsmarkt, der sich mittel- und langfristig nicht für Luxemburg lohnen wird. Günstigere Steuern, Taxen und Sozialversicherungsbeiträge spornen immer mehr ausländische Unternehmen an, ihren Fuhrpark in Luxemburg zu immatrikulieren und ihre Fahrer hier anzumelden. Manchen Unternehmen reicht selbst das nicht mehr aus. Sie haben nach Mittel- oder Osteuropa ausgeflagt mit dem Hintergedanken, dort Arbeitskräfte zu Niedriglöhnen zu rekrutieren. Das somit entstandene Lohn- und Sozialdumping ist inakzeptabel. Mit Genugtuung nimmt der OGBL-ACAL zur Kenntnis, dass der Minister für nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen sich der Problematik bewusst ist und, zusammen mit dem Mittelstandsminister, das Dossier analysieren wird.

#### Entschieden gegen 12-Tage-Regelung!

Mit Empörung nimmt der OGBL-ACAL den Beschluss des EU-Parlaments vom April 2009 zur Kenntnis,

mit welchem die 12-Tage-Regelung für Busfahrer im Reiseverkehr ab Januar 2010 wieder eingeführt wird. Erst 2006 wurden die maximal zulässigen Arbeitstage der Reisebusfahrer an diejenigen der Lkw-Fahrer angepasst, was zur Folge hatte, dass Bus- und Lkw-Fahrer maximal 6 Tage hintereinander eingesetzt werden konnten, danach mussten sie eine Wochenruhezeit eingelegen. Während die Lage für Lkw-Fahrer unverändert bleibt, können Reisebusfahrer ab 2010 12 Tage am Stück zum Einsatz kommen. Für den OGBL-ACAL werden die Arbeitsbedingungen somit drastisch verschlechtert. Die Sicherheit im Reiseverkehr ist nicht mehr gewährleistet, da die 12-Tage-Regelung eine Übermüdung der Busfahrer zur Folge haben wird. Der OGBL-ACAL appelliert an den für Verkehr zuständigen Minister, alles zu unternehmen, damit die alte 6-Tage-Regelung wieder hergestellt wird.

#### Modernisierung der Taxigesetzgebung weiterführen!

Der OGBL-ACAL richtet einen Appell an den Minister für nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen,

den begonnenen Sozialdialog im Rahmen der Modernisierung der Taxigesetzgebung weiter zu führen und das Dossier voran zu treiben. Darüber hinaus weist der OGBL-ACAL darauf hin, dass neben der Organisation des Taxiwesens, andere wichtige Punkte in diesem Sektor nicht in Vergessenheit geraten dürfen: berufliche Aus- und Weiterbildung für Taxifahrer, Aggressionen, Bekämpfung der Schwarzarbeit, Einhalten der Sozialgesetzgebung und des Kollektivvertrags.

#### Mitbestimmungsgesetze reformieren!

Gerade im Transportsektor wurde bei den letzten Betriebsausschusswahlen deutlich, dass eine Reform der Mitbestimmungsgesetze überfällig ist. Die gesetzlich verankerte Wahlprozedur bietet unehrlichen Arbeitgebern zu viele Schlupflöcher die Wahlen zu manipulieren. Die praktische Ausübung des Delegiertenmandats stößt im Transportsektor an seine Grenzen. Der Kündigungsschutz ist völlig unzureichend. Der OGBL-ACAL fordert den Arbeitsminister auf, die angekündigte Reform der Gesetzgebung zügig in Angriff zu nehmen.



### Ausreichend Raststätten gefordert

Der OGBL-ACAL widersetzt sich mit allen Mitteln der Auffassung der Regierung, bei überfüllten Autobahnraststätten die Lkw- und Busfahrer ins Ausland weiter zu lotsen. Die Kraftfahrer riskieren ihre Lenkzeit zu überschreiten und nicht genügend Ruhezeit aufzuweisen. Die Haltung der Luxemburger Regierung ist umso verwerflicher, da die Kraftfahrer strafrechtlich verfolgt werden können. In der Diskussion um ausreichend Rastplätze für Berufskraftfahrer, darf Luxemburg sich nicht aus der Verantwortung stellen. Die Verkehrssicherheit muss Vorrang haben. Der OGBL-ACAL fordert den Minister für nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen auf, das Dossier neu aufzurollen und, im Dialog mit den Sozialpartnern, nach Lösungen zu suchen, die darin bestehen könnten, bestehende Raststätten zu vergrößern oder neue Lkw-Parkplätze anzulegen.

### Klimadebatte im Dialog mit den Arbeitnehmern

Der OGBL-ACAL ist sich der Wichtigkeit der Debatte um den Klimawandel voll bewusst. Ein Umdenken in Sachen Klimaschutz wird Auswirkungen auf die Beschäftigung haben, wobei Experten Einschnitte im Transportsektor voraussagen.

Der OGBL-ACAL appelliert an den Minister für nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen aber auch an alle anderen betroffenen Ministerien, in einem transparenten Dialog, rechtzeitig nach Alternativen für die eventuell bevorstehenden Arbeitsplatzverluste zu suchen und die benötigten Umschulungen rechtzeitig zu planen.

Journée Syndicale à Bertrange

## Résolution

### Contre un marché de l'emploi virtuel!

L'OGBL-ACAL se montre soucieux par rapport à l'évolution du marché de l'emploi dans le secteur des transports. Il est créé un marché de l'emploi virtuel qui se caractérise par de nombreuses entreprises délocalisées et des sociétés établies sous forme de «boîte-aux-lettres». A moyen et à long terme, cette situation constituera un désavantage pour le Grand-Duché. Suite à une politique fiscale et une politique de sécurité sociale plus favorable, davantage d'entreprises étrangères immatriculent leur parc de véhicules et leur personnel au Luxembourg. Pour certaines entreprises, même ces conditions favorables ne sont pas suffisantes; elles ont décidé de

se délocaliser en Europe centrale ou orientale où elles recrutent des salariés locaux à bas salaire. Le dumping social créé de cette manière est inacceptable. C'est avec satisfaction que l'OGBL-ACAL prend acte du fait que le ministre du Développement durable et des Infrastructures a annoncé d'analyser ce dossier, ensemble avec le ministre des Classes Moyennes.

### Contre la réintroduction de la «règle des 12 jours»!

C'est avec consternation que l'OGBL-ACAL prend note du vote au Parlement Européen, en avril 2009, par lequel les députés européens se sont majoritairement exprimés en faveur de la réintroduction de l'ancienne «règle des 12 jours» pour les chauffeurs d'autocars en 2010. Ce n'était qu'en 2006 que les conditions sociales entre conducteurs de camions et conducteurs de bus furent harmonisées, ce qui a eu comme conséquence que tous les conducteurs devaient faire un repos hebdomadaire après 6 jours de travail consécutif. Alors que la situation reste inchangée pour les conducteurs de camions, les chauffeurs de bus pourront être appelés à travailler 12 jours d'affilés à partir de 2010. L'OGBL-ACAL est d'avis que la sécurité est sérieusement mise en cause puisque la «règle des 12 jours» provoquera de la fatigue au volant. L'OGBL-ACAL lance un appel au ministre du Développement durable et des Infrastructures pour que l'ancienne «règle des 6 jours» soit rétablie.

### Une loi «taxis» moderne!

L'OGBL-ACAL appelle au ministre du Développement durable et des Infrastructures de poursuivre le dialogue social dans le cadre de la nouvelle loi sur les services des taxis. Par ailleurs, l'OGBL-ACAL renvoie à d'autres problèmes à résoudre: la formation professionnelle pour chauffeurs de taxis, les



agressions, la lutte contre le travail clandestin, le respect de la réglementation sociale et de la convention collective.

### Réformer la législation sur les délégations du personnel!

Le déroulement des opérations électorales pour le renouvellement des délégations du personnel dans le secteur des transports a démontré, à suffisance, qu'une nouvelle loi moderne s'impose. La procédure électorale fixée dans la législation offre aux employeurs malhonnêtes trop de trous pour sortir et de truquer les élections. Dans le secteur des transports, l'exercice du mandat de délégué du personnel s'avère très difficile, voire impossible. La protection contre le licenciement est insuffisante, voire inefficace. L'OGBL-ACAL lance un appel au ministre du Travail de prendre ce dossier en mains et de remédier à la situation.

### Des aires de repos suffisantes!

L'OGBL-ACAL s'oppose catégoriquement à l'approche du gouvernement luxembourgeois de guider les conducteurs de camions, en cas de saturation des aires de repos autoroutières, à l'étranger. Les conducteurs risquent de dépasser le temps de conduite et de violer la réglementation sur le repos. L'attitude du gouvernement est condamnable alors que les conducteurs de poids lourds risquent d'être sanctionnés pénalement en cas d'infraction à la réglementation communautaire. Le Luxembourg doit assumer ses responsabilités. Priorité à la sécurité! L'OGBL-ACAL demande au ministre du Développement durable et des Infrastructures de relancer le débat et de trouver des solutions, dans le cadre du dialogue social. Une solution pourrait être l'agrandissement des aires de repos existantes, une autre l'aménagement de nouvelles aires.

### Débat sur le climat en dialogue avec les salariés!

L'OGBL-ACAL se rend compte de l'importance du débat sur le climat. Un changement de mentalité en matière de protection du climat aura un impact non négligeable sur l'emploi. Selon les experts, le secteur des transports sera considérablement touché par une éventuelle perte d'emplois. L'OGBL-ACAL lance un appel au ministre du Développement durable et des Infrastructures de même qu'à tous les autres ministères concernés de chercher, dans le cadre d'un dialogue transparent, des alternatives pour compenser l'éventuelle perte d'emplois. Dans cet ordre d'idées, il faut organiser, à l'avance, la réorientation professionnelle des travailleurs concernés.

**Bois, Caoutchouc,  
Céramique,  
Chimie,  
Ciment,  
Papier,  
Plastique,  
Textile et  
Verre**



Alain Mattioli

Goodyear Dunlop

### Prorogation des contrats collectifs

Les partenaires sociaux (OGBL, NGL-SNEP, LCGB et Goodyear Dunlop), ont signé la prorogation des conventions collectives portant sur une durée de trois années. Les nouveaux contrats seront valables du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Vu la situation économique actuelle et les répercussions négatives affectant le niveau de production des usines luxembourgeoises, l'augmentation des salaires, prévue dans les dernières conventions collectives et qui aurait dû entrer en vigueur le 01.01.2010, est abrogée et ne sortira pas ses effets.

Les partenaires sociaux ont convenu que si au cours de la durée des conventions collectives il y avait une relance économique, les syndicats signataires se réservent le droit de négocier avec la direction des modifications des conventions collectives pour l'année 2012.

Prétraite solidarité: l'admission à la prétraite solidarité, suivant l'article 7.2. de chaque convention collective, reste applicable.

Villerooy & Boch

### Les promesses non tenues

En juillet 2009, un plan de maintien dans l'emploi (pme) a été signé avec la direction de Villerooy & Boch (V&B). Un des points de ce plan prévoit d'organiser une ou plusieurs bourses pour l'emploi afin d'aider les salariés concernés par la fermeture du site luxembourgeois à plus facilement retrouver un nouvel emploi.

Par ailleurs, il a été convenu que chaque salarié qui trouverait un nouvel emploi serait libéré de ses fonctions, mais toucherait quand même les indemnités négociées dans le cadre du pme. Il a été convenu que seuls les salariés occupant un «poste-clé» ne pourraient pas partir immédiatement. Pour mémoire, l'opération de fermeture de V&B résulte en un licenciement collectif de 230 personnes au total, dont 210 sont employés au niveau de la production et 20 dans l'administration.

A l'occasion de l'annonce de la 1<sup>re</sup> bourse pour l'emploi, la direction a précisé qu'elle ne pourrait pas laisser partir plus de 16 personnes de la production, plus 20 salariés administratifs. Ce qui veut dire qu'elle déclare presque 190 salariés de la production comme «salariés occupant un poste-clé» et bloque



Photo: editpress

ainsi l'avenir professionnel de ces personnes.

A titre d'exemple, une salariée qui travaille depuis plus de 20 ans dans la production de V&B, avait trouvé un nouvel emploi. D'abord les directeurs lui disent qu'elle ne pourra pas partir, car sans elle la ligne d'émaillage ne pourrait plus fonctionner. Et puis on ajoute: «mais si vous voulez démissionner sans indemnités, vous pouvez le faire et on ne pourra vous retenir».

Les syndicats OGBL et LCGB ont soutenu la bourse pour l'emploi organisée en septembre, mais dénoncent l'attitude de la direction qui ne semble pas réellement se soucier de l'avenir professionnel de son personnel.

Enfin, V&B a mis récemment 95 salariés non concernés par la fermeture du site luxembourgeois – des administratifs, commerciaux et dirigeants – au chômage partiel pour des raisons conjoncturelles. Les syndicats OGBL et LCGB avaient demandé des garanties d'emploi de 3 à 4 ans pour ces personnes, mais n'ont pas obtenu de réponse. Aujourd'hui il s'avère que les commerciaux doivent chômer pendant la semaine et travailler pendant le weekend.

Tout cela montre une attitude socialement irresponsable à la limite de

la fraude de la part de la direction de V&B. L'OGBL et le LCGB dénoncent cette attitude et demandent incessamment que la direction traite les salariés avec respect et fasse tout pour sécuriser leur avenir professionnel.



Raymond Kapuscinsky

**Sidérurgie  
et Mines**

Conférence commune OGBL-LCGB  
des délégués de la sidérurgie  
luxembourgeoise

## Large majorité en faveur des propositions pour le renouvellement des conventions collectives

Le 19 octobre 2009, les délégués du personnel de la sidérurgie luxembourgeoise se sont réunis en conférence commune OGBL-LCGB pour adopter les résultats de négociation relatifs au renouvellement des deux conventions collectives de travail «employés» et «ouvriers». 120 délégués étaient présents et les propositions ont obtenu 97% des

votes. Voici les points principaux arrêtés:

1. Durée des conventions: deux ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2010).
2. Prime de participation à partir de l'exercice 2009 payable fin mai 2010 pour les salariés de l'ancien statut «ouvrier»: augmentation du pourcentage de 70% à 85% d'un salaire mensuel brut lorsque l'objectif global est atteint à 100%.
3. Prime de participation à partir de l'exercice 2009 payable fin mai 2010 pour les salariés de l'ancien statut «employé privé»: augmentation du pourcentage de 80% à 85% d'un salaire mensuel brut lorsque l'objectif global est atteint à 100%.
4. Prime de participation à partir de l'exercice 2010 payable fin mai 2011 pour tous les salariés: augmentation du pourcentage de 85% à 90% d'un salaire mensuel brut lorsque l'objectif global est atteint à 100%.
5. Augmentation de 10% de la prime de remplacement. Cette prime concerne les personnes qui remplacent un chef d'équipe, un contremaître ou un contremaître en chef.
6. Harmonisation des deux conventions collectives «employés» et «ouvriers» dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le congé en cas de départ à la préretraite a été harmonisé entre salariés de l'ancien statut «ouvrier» et ceux de l'ancien statut «employé».

## Santé, Services sociaux et éducatifs



Nora Back



Pit Schreiner

Krankenpflegerausbildung

### Es ist fünf vor zwölf!

**Die Europäische Kommission fordert die luxemburgische Regierung auf, die Krankenpflegerausbildung an die europäischen Richtlinien anzupassen**

Seit über 10 Jahren fordert der OGBL eine Reform der Krankenpflegerausbildung, die zum Ziel haben muss die praxisbezogene Ausbildung zu verbessern sowie eine Anpassung an die bestehenden europäischen Richtlinien betreffend die Anerkennung der Diplome herzustellen.

Jetzt hat die europäische Kommission die luxemburgische Regierung zum allerletzten Mal aufgefordert eine Anpassung an die bestehende Richtlinie in die Wege zu leiten andernfalls werde nach zwei Monaten Klage beim Europäischen Gerichtshof eingereicht. Im Moment fehlen rund 1000 Ausbildungsstunden in der Krankenpflegerausbildung, was dazu führen könnte, dass das luxemburgische Abschlussdiplom innerhalb der EU nicht mehr anerkannt wird.

**Regierungen schieben eine qualitativ hochwertige Reform seit Jahren vor sich hin**

Bis heute haben die zuständigen Minister sich immer wieder vor einer Entscheidung gedrückt. Reformpläne, die vorgelegt wurden, waren zum Teil unrealistisch und hätten eine totale Überforderungen der Schülerinnen und Schüler mit sich

gebracht. So wurde mehrmals vorgeschlagen, die fehlenden 1000 Stunden einfach in die 3 bestehenden Schuljahre zu integrieren, anstatt wie vom OGBL gefordert ein zusätzliches Ausbildungsjahr anzuhängen.

Der OGBL teilte den verschiedenen Ministern immer wieder mit, dass eine Verlängerung der Krankenpflegerausbildung auf 4 Jahre unumgänglich sei und forderte, dass diese Ausbildung mit einem angepassten schulischen Diplom (z.B. BTS oder Bachelor) abschließen müsse.

**Der OGBL warnt vor unüberlegten Reformplänen**

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL fordert, dass die längst überfällige Reform im Gesundheits- und im Bildungsministerium als oberste Priorität angesehen wird und kurzfristig mit allen Beteiligten nach einer zufriedenstellenden Lösung gesucht wird.

Der OGBL warnt davor jetzt in blinden Aktivismus zu verfallen und eine Reform durchzuführen, die den Anforderungen an den Krankenpflegerberuf im Gesundheits- und Sozialwesen nicht oder nur teilweise Rechnung trägt.

Der OGBL bedauert, dass die politisch Verantwortlichen es während Jahren verpasst haben realistische Reformpläne auszuarbeiten und dies jetzt unter dem Druck der europäischen Kommission geschehen muss.

### Die OGBL-Delegierten beschließen den Krankenhauskollektivvertrag nicht zu unterzeichnen

Am 21. Oktober 2009 beschlossen die OGBL-Delegierten mit großer Mehrheit (93,75%) das Abschlussabkommen für die Erneuerung des

Krankenhauskollektivvertrags nicht zu unterzeichnen. Die Delegierten gaben der Verhandlungsdelegation das Mandat sofort mit dem Arbeitgeberverband „Entente des hôpitaux luxembourgeois“ in Verhandlungen zu treten, zwecks der Einführung eines einzigen allgemein verbindlichen Kollektivvertrags, für den gesamten Gesundheits- und Sozialbereich.

Des Weiteren werden die Verhandlungen betreffend die längst überfällige Aufwertung der Laufbahnen sowie die dringend notwendige Reform der Krankenpflegerausbildung als äußerste Priorität angesehen.

Ein einziger Kollektivvertrag für das Gesundheits- und Sozialwesen wird dazu beitragen die Arbeits- und Lohnbedingungen, sowie die Qualität der öffentlichen Dienstleistungen abzusichern und zu verbessern.

Der OGBL hat seit jeher eine fortschrittliche Personalpolitik verteidigt, die einerseits eine Harmonisierung von Berufs- und Privatleben ermöglicht und andererseits die Qualität der Dienstleistungen garantiert. Mehrmals haben einige Arbeitgeber die sozialen Errungenschaften attackiert.

Die Entscheidung des Verwaltungsrats der ZithaSenior-Gruppe, seine Mitgliedschaft in der EHL zu kündigen, was gleichzeitig einen Wechsel in den weniger vorteilhaften Kollektivvertrag des Pflege- und Sozialesektors (CCT-SAS) mit sich zieht, stellt einen Präzedenzfall dar, der andere Arbeitgeber dazu verleiten wird diese Situation zu missbrauchen, um die Bestimmungen des Krankenhauskollektivvertrags (CCT-EHL) erneut in Frage zu stellen.

Wir fordern einen einzigen fortschrittlichen Kollektivvertrag für den gesamten Gesundheits- und Sozial-

bereich, damit die gleichen Arbeits- und Lohnbedingungen der CCT-EHL für alle Beschäftigten gelten und dem verwerflichen Spiel der Arbeitgeber ein Ende gesetzt wird.

Des Weiteren kann durch einen einheitlichen Kollektivvertrag vermieden werden, dass Betriebe Dienstleistungen zu Niedrigstpreisen (auf Kosten der Beschäftigten) anbieten und diese zur Ware verkommen.

#### **Für eine Aufwertung der Laufbahnen.**

Die aktuelle Einstufung der Laufbahnen der Gesundheitsberufe und der Sozialberufe trägt weder der Studiendauer noch den Kompetenzen und der zu tragenden Verantwortung dieser Beschäftigten Rechnung. Der OGBL fordert, dass im Öffentlichen Dienst unverzüglich eine Revision dieser Laufbahnen in die Wege geleitet wird.

**Für die Verwaltungsangestellten,** verlangen wir eine Aufwertung der Laufbahnen im Zusammenhang mit der seit Jahren geforderten, allgemeinen Gehälterrevision im Öffentlichen Dienst. Diese Aufwertung wird dann in den Kollektivvertrag übertragen werden können.

**Für die Arbeitnehmer mit einer manuellen Tätigkeit** verlangen wir Verhandlungen über eine schrittweise Anpassung der Laufbahnen an die Laufbahnen der Staatsarbeiter.

#### **Für eine qualitativ hochwertige Reform der Ausbildung des Krankenpflegers und seiner Spezialisierungen.**

Gegenüber der europäischen Richtlinie betreffend die Krankenpflegeausbildung, liegt Luxemburg um etwa 1200 Stunden unter der vorgegebenen Studiendauer.

Jetzt hat die Europäische Kommission die luxemburgische Regierung zum allerletzten Mal aufgefordert

eine Anpassung an die bestehende Richtlinie in die Wege zu leiten, andernfalls Klage beim Europäischen Gerichtshof eingereicht wird.

Der OGBL fordert, dass im Gesundheits- und im Bildungsministerium die längst überfällige Reform als oberste Priorität angesehen wird und kurzfristig mit allen Beteiligten nach einer zufriedenstellenden Lösung gesucht wird.

### Commerce



Hernani Gomes

André Sowa

## Conférence mondiale d'UNI Commerce

Entre le 30 septembre et le 2 octobre dernier a eu lieu à Dublin, en Irlande, la Conférence mondiale de la branche Commerce de l'organisation syndicale internationale UNI Global Union. L'OGBL y a participé pour relever avec les syndicats du monde entier les défis qui se posent aux salariés du commerce dans les années à venir.

L'impact de la crise économique mondiale dans notre secteur a naturellement été un des thèmes centraux de la conférence et différentes approches pour surmonter les difficultés ont été présentées.

Dans ce contexte, la question de la responsabilité sociale des entreprises a pris une grande ampleur dans les discussions. La coopération stratégique afin d'intégrer le travail décent dans les politiques d'entreprise et le développement de bonnes pratiques dans les multinationales seront des objectifs à poursuivre à l'avenir.

Afin d'y arriver, des alliances entre différents syndicats permettront d'approfondir un dialogue social constant, ayant pour but de parvenir à des accords mondiaux avec les différentes multinationales du secteur commerce et de contribuer ainsi à une plus grande transparence des relations entre les salariés et leurs syndicats et les directions des entreprises.

A ce propos, la conférence fut le lieu choisi pour lancer une alliance syndicale mondiale avec Carrefour et Inditex, de même que pour la signature d'un accord mondial avec la société Inditex. Cet accord a été signé en présence même de M. Pablo Isla, vice-président du groupe, qui est le propriétaire, entre autres, des marques Zara et Massimo Dutti. Le groupe embauche plus de 90.000 salariés et possède plus de 4200 magasins dans le monde. Au Luxembourg, cette entreprise gère deux magasins de l'enseigne Zara, les salariés étant représentés par des délégués du personnel de l'OGBL.

Lors de la signature de cet accord, le représentant d'Inditex a exprimé l'intérêt d'entretenir «un rapport ouvert et sincère» avec les syndicats, en vue de faire face aux problèmes et de trouver ensemble des solutions. Il a encore affirmé qu'Inditex sera disponible pour négocier des conventions collectives avec les syndicats. L'OGBL espère que les salariés d'Inditex à Luxembourg puissent profiter pleinement de cet accord mondial.



Fonds d'Education de l'OGBL

## Subvention pour études universitaires

**Le Comité national de l'OGBL met à disposition un crédit de plus de 50 000 € pour les bourses de l'année scolaire 2009/2010 destinées aux enfants des membres de l'OGBL qui font des études universitaires. Cette somme sera distribuée d'une façon égale à tous les candidats qui remplissent les conditions du règlement et qui sont retenus par la commission de l'OGBL.**

**Dernier délai pour le renvoi de la demande:  
31 janvier 2010**

### Règlement

- 1) Le Fonds d'Education de l'OGBL a pour but de subventionner – par l'octroi d'une bourse annuelle – les études universitaires des enfants des membres de l'OGBL.
- 2) Une bourse peut être accordée pour toutes les études poursuivies dans les écoles d'Etat ou reconnues comme telles à **caractère universitaire**.
- 3) Les enfants des membres de l'OGBL peuvent obtenir une bourse si le membre **a adhéré au syndicat avant ses 25 ans ou s'il y est affilié depuis au moins 20 ans en continu**. En outre le membre doit avoir payé dans les 5 ans qui précèdent la demande la cotisation prévue par les statuts de l'OGBL. En cas de décès du membre, il sera tenu compte des années écoulées depuis sa mort, sous condition que sa veuve ait continué l'affiliation.
- 4) Pour le Fonds d'Education sont considérés comme enfants:
  - a) les enfants légitimes
  - b) les enfants reconnus à l'état civil
  - c) les enfants placés dès leur jeune âge, sous la tutelle d'un membre de l'OGBL
  - d) les enfants d'un premier mariage du conjoint d'un membre de l'OGBL, pour autant qu'ils vivent sous son toit et qu'ils soient en grande partie à sa charge.
- 5) Si un membre **a été repris d'un autre syndicat**, il sera **tenu compte des années** pendant lesquelles il en a été membre. Ceci est seulement valable s'il a été affilié sans interruption. Toutefois, ce membre devra faire partie de l'**OGBL même pendant cinq ans au minimum**.
- 6) L'étudiant/e qui passe lui/elle-même la demande doit être membre de l'OGBL depuis au moins 5 ans.
- 7) Les bourses seront attribuées par une commission nommée par le Comité exécutif. En cas de refus par la commission, le Comité exécutif décidera en dernière instance. Le Comité national de l'OGBL fixera annuellement le montant de la bourse accordée.
- 8) Il ne sera accordé aucune bourse pour les années scolaires doublées.
- 9) Les demandes pour l'octroi d'une bourse devront être présentées pour le **31 janvier** au plus tard de l'année scolaire.

### Sont à joindre à la demande:

1. une copie du diplôme de maturité requis;
2. une attestation de l'immatriculation par l'école choisie;
3. le cas échéant, les certificats des examens déjà passés à l'école supérieure, ainsi que des périodes de stages déjà effectuées.
4. une attestation de réussite de l'année scolaire.

## Demande en obtention d'une subvention

**Concerne: Demande en obtention d'une subvention pour études universitaires ou similaires allouée par l'OGBL (2009-2010)**

**A renvoyer à: OGBL  
c/o Diane POIRE  
B.P. 149  
L-4002 ESCH/ALZETTE**

Madame,

Par la présente,

le/la soussigné(e) \_\_\_\_\_

né(e) le \_\_\_\_\_ domicilié(e) à \_\_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_ rue et n° \_\_\_\_\_

matricule OGBL \_\_\_\_\_ Date d'entrée \_\_\_\_\_

Autres affiliations: \_\_\_\_\_

sollicite auprès de l'OGBL un subside pour

son fils/sa fille \_\_\_\_\_

qui fréquente l' \_\_\_\_\_

pour y accomplir des études de \_\_\_\_\_

où il/elle est inscrite(e) depuis: \_\_\_\_\_

Une subvention de l'OGBL a déjà été versée pour l'(es) année(s) \_\_\_\_\_

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations syndicales.

Signature

Prière de compléter en caractères d'imprimerie et de joindre une copie de la carte de membre de l'OGBL

Table ronde

## Mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi comme riposte à la crise?

A l'occasion de la Journée internationale pour le travail décent célébrée le 7 octobre passé, l'OGBL avait organisé une table ronde sur le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation mondiale du travail (OIT).

Le pacte préconise un certain nombre de ripostes à la crise et il s'agissait d'analyser comment ces pistes trouveront leur chemin dans la politique anticrise nationale et européenne. Ce pacte qui a déjà trouvé l'aval des organisations salariales, patronales et des gouvernements du monde entier propose notamment

- d'accélérer la création d'emplois, le redressement de l'emploi et d'assurer la viabilité des entreprises;
- de renforcer les systèmes de protection sociale et de protéger les personnes;
- de renforcer le respect des normes internationales du travail;
- de renforcer le dialogue social, de négocier collectivement, de recenser les priorités et de stimuler l'action.

Ont participé au débat: Nicolas, Schmit, ministre du Travail et de l'Emploi; Jean-Claude Reding, président de l'OGBL; Pierre Bley, secrétaire-général de l'UEL et Jean-Louis Zeien, représentant du Cercle de coopération des ONG de Développement. La modération fut assurée par Jürgen Stoldt.



Photos: editpress

IGR gegen Steuersenkungen auf Betriebsgewinnen

## Roth: „Asoziales Wachstum macht die Großregion kaputt.“

Gegen Steuer-Dumping in der Großregion positioniert sich der Interregionale Gewerkschaftsrat SaarLorLux-Trier/Westpfalz (IGR SLL-TR/WP), in dem auch die CGT-L (OGBL, FNCTTFEL) durch Nico Clement und der LCGB durch Viviane Goergen vertreten sind. Der Vorsitz des IGR wurde erst kürzlich vom deutschen Gewerkschaftsbund Saar übernommen, wobei das gemeinsame Europasekretariat der CGT-L (OGBL/ FNCTTFEL) und des LCGB weiterhin als ständiges Sekretariat agiert.

Besonders einseitige Steuersenkungen auf Betriebsgewinnen würden die Wettbewerbsbedingungen in der Großregion verschärfen, so die Einschätzung der grenzüberschreitenden Gewerkschaftsorganisation, die mehr als eine halbe Million Beschäftigte vertritt. Es könne nicht sein, dass die Lasten der Finanz- und Wirtschaftskrise der beschäftigten Bevölkerung über Steuererhöhungen aufgeladen, andererseits aber die Unternehmen aus der Verantwortung genommen würden. „Einseitige Steuersenkungen wären nichts anderes als das erneute Spekulieren auf asoziales Wachstum“, kritisiert der IGR.

Eugen Roth, Vorsitzender des IGR SaarLorLux-Trier/Westpfalz: „Durch ihre verfestigten Strukturen in der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit nimmt die Großregion eine Vorbildfunktion in Europa ein. Rund 200.000 Grenzgängerinnen und Grenzgänger zwischen Lothringen, dem Saarland, Rheinland-Pfalz, Luxemburg und der Wallonie belegen: Bei uns leben die mobilsten ArbeitnehmerInnen Europas. Wir wären prädestiniert dafür, die soziale Modellregion in Europa zu werden.“ Es sei deshalb politisch nicht zu verantworten, die Konkurrenz zu steigern, anstatt weiterhin gemeinsam die Großregion und ihre Synergien weiter zu entwickeln.

Roth weiter: „Es wird statt dessen Zeit, in Deutschland und in ganz Europa gesetzlich garantierte Mindestlöhne einzuführen, um für alle Beschäftigten gleiche Bedingungen zu schaffen.“

## Réunion des ministres du travail et de l'emploi de l'OCDE

Les 28 et 29 septembre 2009, les ministres du travail et de l'emploi des pays de l'OCDE se sont réunis pour examiner les effets de la crise économique mondiale sur l'emploi et pour formuler des recommandations pour contrecarrer les effets du ralentissement de l'activité économique.

En guise de préparation à cette réunion, une délégation de la CGT-L (OGBL/FNCTTFEL) et le LCGB conduite par Nico Clement, Véronique Eischen, Viviane Goergen et Tania Mathias a été reçue par le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, en date du 23 septembre 2009 pour un échange de vues sur les priorités du gouvernement luxembourgeois pour cette réunion auprès de l'OCDE. Lors de cette entrevue les représentants de la CGT-L (OGBL/FNCTTFEL) et du LCGB ont présenté leurs revendications et les recommandations que le comité syndical consultatif auprès de l'OCDE (TUAC) a formu-

lées à l'adresse des ministres du travail. Ainsi il est prématuré de parler de reprise tant que le chômage n'est pas en baisse et la priorité doit être donnée aux mesures de relance qui maximisent la création d'emplois. L'économie a besoin d'une régulation meilleure et plus étendue. Une flexibilisation supplémentaire du marché de travail n'est pas une solution à la crise actuelle et il faudra s'opposer contre toute sorte de dumping social et fiscal pour éviter que ceux qui n'ont pas contribué à cette crise soient les grands perdants.

La CGT-L (OGBL/FNCTTFEL) et le LCGB approuvent les principales conclusions des ministres du travail et de l'emploi, à savoir la nécessité de donner accès aux chômeurs et leurs familles à des filets de sécurité qui les protègent efficacement contre le risque de pauvreté; l'introduction des mesures pour aider les jeunes à s'insérer durablement dans le marché de travail. Dans la

même perspective les ministres envisagent des mesures destinées à éviter les sorties préconisées du système scolaire, qui sont essentielles pour assurer aux jeunes une transition sans heurt de l'école à la vie active. De même les ministres ont estimé qu'il faudra consacrer davantage de ressources aux programmes actifs du marché de travail, ainsi que de progresser dans le rétablissement de conditions saines sur le marché du crédit tout en soutenant la demande globale pour éviter une récession plus grave et plus longue. Finalement la CGT-L (OGBL/FNCTTFEL) et le LCGB saluent la déclara-

tion des ministres en faveur de réformes structurelles de nos économies, et d'investir davantage dans des technologies innovantes pour faciliter et encourager la transition vers une économie à faibles émissions CO<sub>2</sub>.

Les représentants syndicaux saluent aussi l'approche réaliste des ministres du travail et de l'emploi de ne pas seulement se focaliser sur les premiers signes de reprise économique, mais de prendre en compte que le chômage est toujours en hausse et qu'il est prématuré de parler de reprise.

Crise

## L'Europe a besoin d'une stratégie de sortie du chômage, pas simplement d'une stratégie de sortie fiscale

Tout en reconnaissant la fragilité de la relance, les ministres européens des finances ont appelé le 20 octobre 2009 à une consolidation substantielle des finances publiques, lorsque la relance sera assurée. La Confédération européenne des syndicats (CES) regrette que ce message politique esquive la vraie question, à savoir comment assurer une forte relance et faire baisser le chômage. Dans une déclaration politique adoptée également le 20 octobre 2009 par son Comité exécutif, la CES propose un plan européen d'investissement de 1% du PIB, à payer par les revenus qui ont profité de la spéculation et ont causé la crise.

Pour la CES, les ministres européens des finances passent à côté de l'essentiel: l'économie ne passe pas par un ralentissement temporaire, mais elle est confrontée à une faiblesse prolongée de la demande et de l'activité économique en raison des charges excessives de la dette du secteur privé. *Dès lors, aujourd'hui, la vraie question n'est pas de savoir comment supprimer l'incitation fiscale mais comment conserver et améliorer sensiblement l'incitation fiscale afin d'aider le secteur privé à réduire ses dettes, sans causer en même temps un ralentissement prolongé de l'activité économique.*

Pour ce faire, la CES propose une approche fondée sur trois piliers:

- **Un pacte de stabilité inversé** afin d'éviter que des pays se précipitent prématurément et tous ensemble vers une sortie de politique fiscale désastreuse.

- **Transformer l'incitation temporaire en incitation à l'investissement.** La CES demande une incitation fiscale supplémentaire et annuelle de 1% du PIB pour les trois années à venir, à investir dans «l'écologisation» de l'économie européenne.

- **La justice sociale et distributive est la vraie stratégie de sortie fiscale.** Ceux qui ont causé la crise et profité de la spéculation et du «capitalisme casino» doivent aujourd'hui assumer leurs responsabilités. Si les ministres des finances se préoccupent vraiment de la durabilité des finances publiques, ils doivent d'urgence arrêter la concurrence fiscale en Europe. Les revenus mobiles et faiblement imposés peuvent ainsi être contraints de contribuer de manière sensible à la consolidation des finances publiques, sans mettre en danger la dynamique de la demande globale.

Selon John Monks, Secrétaire général de la CES: *«La crise et le chômage de masse ne disparaîtront pas d'eux-mêmes. Si les ministres ECOFIN se cantonnent eux-mêmes à des stratégies de sortie fiscales, tout en espérant que la relance sera automatique, ils mettent la charrue avant les bœufs. Avec un impôt sur les opérations financières, l'Europe peut financer la majeure partie du plan européen d'investissement de 130 milliards que réclame la CES».*



CHAMBRE DES SALARIES  
LUXEMBOURG

## Rencontre entre Monsieur Nicolas Schmit et les membres de l'Assemblée plénière de la Chambre des salariés



En date du 15 octobre 2009, Monsieur Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration et, à ce titre, ministre de tutelle de la Chambre des salariés (CSL) a honoré de sa présence l'Assemblée plénière.

Lors de son intervention devant les 60 membres, le ministre a exposé les grandes lignes du programme gouvernemental dans le domaine de l'emploi ainsi que ses préoccupations premières en tant que ministre Travail et de l'Emploi

### Légende de gauche à droite :

Estelle Winter, vice-présidente ;  
Norbert Tremuth, directeur ;  
Jean-Claude Reding, président ;  
Nicolas Schmit, ministre du  
Travail, de l'Emploi et de  
l'Immigration ; René Pizzaferrri,  
directeur et Marc Glesener, vice-  
président.

Il a insisté sur le fait qu'en période actuelle de crise, il est important de maintenir le dialogue entre les partenaires sociaux afin de sauvegarder le modèle social luxembourgeois. Selon Nicolas. Schmit, c'est ensemble qu'ils devront développer des mesures qui permettront de résorber le chômage.

Il compte sur les travaux de réflexion de la Chambre des salariés qui seront pris en compte lors de l'élaboration de la politique économique et sociale future.

D'autre part, selon son opinion, le rôle de la Chambre est renforcé par le fait que cette dernière offre des formations professionnelles continues dans le but de permettre aux salariés de se former tout au long de leur vie afin d'optimiser leurs chances de promotion et d'évolution dans l'entreprise et d'éviter ainsi l'exclusion sociale. Au plus profond de la crise, le Luxembourg doit saisir l'opportunité de renforcer la qualification de sa main-d'œuvre par la formation professionnelle continue pour rester parmi les premiers compétiteurs.

Suite à la présentation des principaux objectifs que s'est fixés le ministre de du Travail et de l'Emploi pour cette période législative, les membres de la CSL ont pu exposer leur point de vue sur les différentes actions proposées principes fondamentaux du droit du travail en tant qu'instrument de protection des salariés et de cohésion sociale.

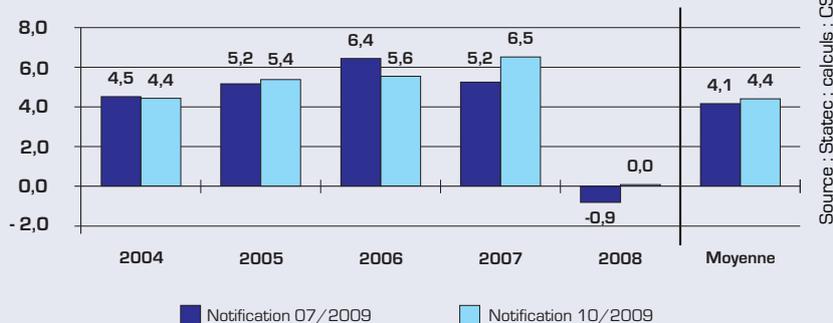


## PIB 2008 : SANS LE SAVOIR, LE LUXEMBOURG ÉTAIT PLUS RICHE DE 2,7 MILLIARDS

Le Statec vient de publier sa dernière version des comptes nationaux avec, malgré le contexte très difficile, de bonnes surprises, notamment pour l'année 2008.

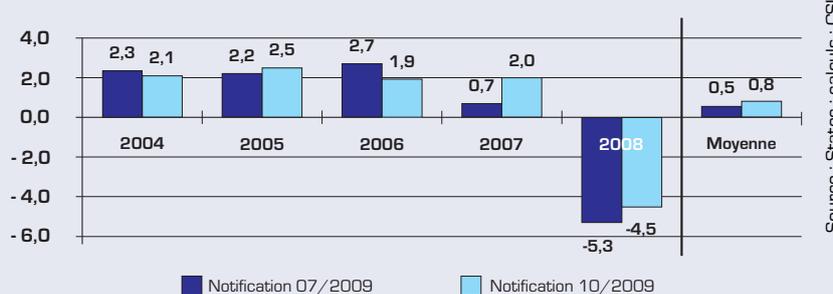
Les comptes nationaux ont été révisés jusqu'en 2004. Alors qu'initialement le Statec anticipait une contraction du PIB en volume de 0,9% en 2008, celui-ci est finalement resté stable cette année, après une année 2007 qui aura connu une croissance de 6,5%, bien plus forte que les 5,2% initiaux. Au total, sur les cinq dernières années, le Luxembourg aura connu une croissance annuelle moyenne de 4,4% contre 4,1% initialement prévus<sup>1</sup>.

Croissance du PIB en volume (pourcentage)



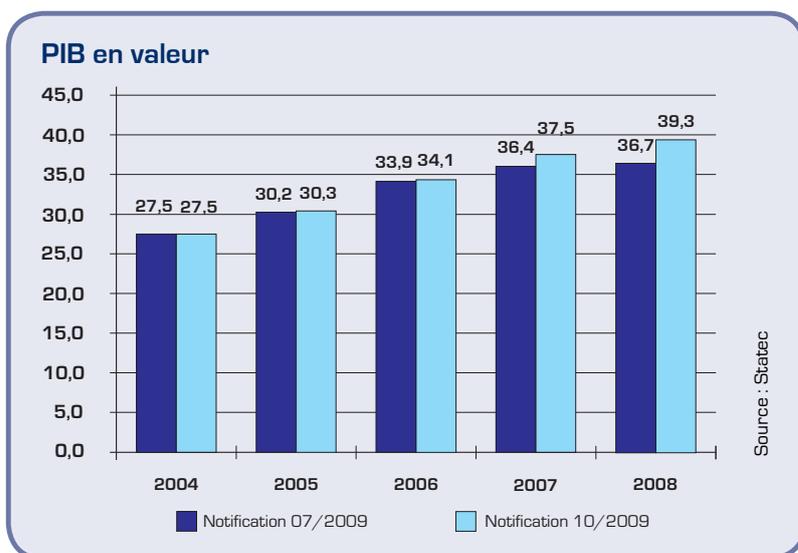
De ce fait, les gains de productivité sont également revus à la hausse avec une baisse conjoncturelle toujours très importante de 4,5% et non plus de 5,3%. Au total sur les cinq dernières années, la progression aura été de 0,8% par an contre seulement 0,5% prévu au départ.

Gains de productivité apparente du travail (pourcentage)

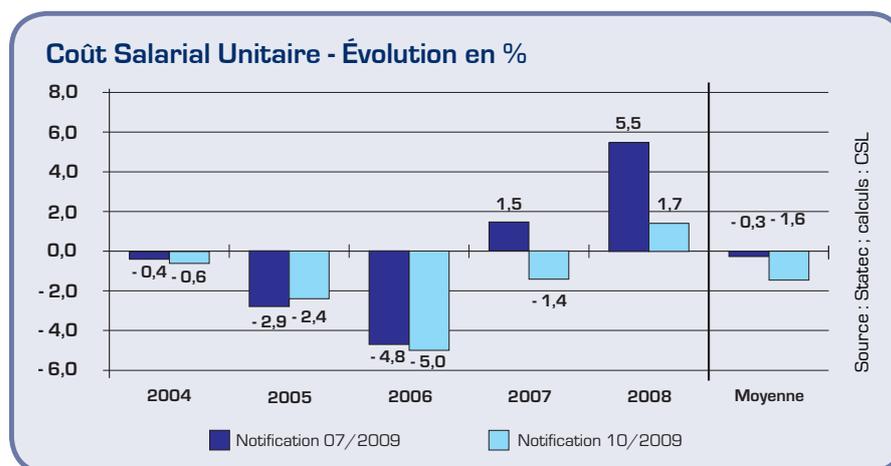


La révision la plus importante concerne le PIB en valeur, c'est-à-dire le revenu annuel de l'ensemble de l'économie luxembourgeoise, qui s'élevait selon le Statec à 39,3 milliards en 2008 alors que l'estimation précédente donnait un PIB de seulement 36,6 milliards.

Ainsi, le Luxembourg était en 2008, sans le savoir, de 2,7 milliards (7,3%) plus riche qu'initialement estimé. Ce redressement ne concerne d'ailleurs pas que l'année 2008. En 2007 également, le PIB aura finalement été plus élevé de plus d'un milliard.



Le coût salarial unitaire (CSU), présenté il y a peu par l'Observatoire de la compétitivité en très forte progression de plus de 5%, aura finalement connu en 2008 une progression de 1,7% seulement. Au total, depuis cinq ans, le CSU baisse en moyenne de 1,6% par an, alors que la version précédente des comptes nationaux ne donnait qu'une baisse de 0,3% par an.



Rappelons qu'une baisse du CSU est supposée favorable à la position compétitive du pays alors qu'une hausse lui serait nuisible.



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

## La croissance de l'emploi en temps de crise fait logiquement chuter la productivité

L'Observatoire de la compétitivité (ODC) vient de présenter son bilan annuel sur la compétitivité du Luxembourg. La Chambre des salariés (CSL) se propose de réagir immédiatement à ce bilan tout en se réservant le droit d'y revenir ultérieurement de manière plus approfondie, notamment dans le cadre de son avis sur le budget de l'Etat pour l'exercice 2010.

Le Luxembourg perd quelques places dans le classement de l'ODC, ce qui résulte quasi exclusivement de la catégorie « Productivité et Coût du travail ». Pas de raison d'être excessivement inquiet donc, puisque l'évolution est somme toute mécanique. En effet, elle résulte logiquement de la conjonction d'une forte croissance de l'emploi intérieur et d'une légère diminution du PIB réel en 2008.

### N°1 en termes de performances macroéconomiques

Relevons d'abord que le Luxembourg défend sa première place économique qu'il occupe depuis des années, malgré une diminution du PIB réel de 0,9%, alors qu'en moyenne européenne, le PIB augmente encore de 0,9% en 2008. La bonne performance du Luxembourg dans cette catégorie s'explique notamment par ses finances publiques saines et la forte croissance de l'emploi intérieur.

### L'emploi intérieur augmente cinq fois plus que la moyenne européenne

En effet, l'emploi intérieur augmente cinq fois plus que la moyenne européenne en 2008 avec une progression de 4,7%, contre 0,9% dans l'UE-27.

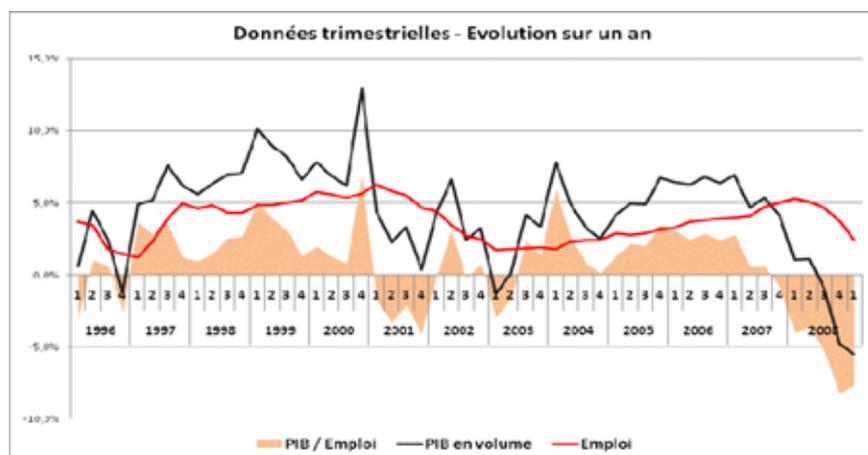
Cette bonne performance en matière d'emploi ne se reflète étonnamment pas dans la catégorie d'indicateurs « Emploi », dans laquelle sont essentiellement repris les différents taux d'emploi. Or, selon un consensus tripartite, le taux d'emploi n'est pas un indicateur pertinent au Luxembourg puisqu'il ne tient pas compte des frontaliers. Ainsi, le Conseil économique et social, dans son récent avis sur les lignes directrices intégrées, affirme qu'« *Il est à noter que l'indicateur du taux d'emploi, outre le fait qu'il n'est pas très pertinent pour le cas spécifique du Luxembourg où les travailleurs non-résidents représentent une large part de l'emploi total, mesure le taux d'emploi global, et non pas le taux d'emploi en équivalent temps plein* ».

### Chute conjoncturelle de la productivité

La perte de trois places dans le classement général est essentiellement due à la catégorie « Productivité et coût du travail » et, plutôt que de s'alarmer de la baisse conjoncturelle de la productivité, mieux vaut en chercher les causes.

Il convient de constater que l'énorme progression de l'emploi intérieur combinée à la légère régression du PIB réel en 2008 font chuter logiquement la productivité du travail au Luxembourg. La progression du chômage partiel à partir de la fin de l'année 2008 diminue également la production tout en maintenant le niveau de l'emploi.

La diminution de la productivité entraîne logiquement une augmentation du coût salarial unitaire qui constitue le rapport entre salaires et productivité.



Source : Statec, calculs : CSL

Le scénario de 2001 semble se répéter : les recrutements continuent à se maintenir à un niveau élevé malgré le ralentissement de l'activité économique.

### Sur le long terme, le Luxembourg affiche la productivité la plus élevée

Le fait que l'évolution de l'emploi joue avec un certain retard sur l'évolution du PIB fait ainsi mécaniquement baisser la productivité en cas de ralentissement conjoncturel et augmenter la productivité en période de reprise. La CSL rappelle que l'évolution de la productivité ne peut s'analyser sur des données conjoncturelles (en l'occurrence des entreprises qui continuent à recruter, alors que leur activité se réduit) qui ne retracent aucune tendance de fond.

**En effet, si l'on regarde non seulement l'évolution de la productivité, mais aussi le niveau absolu de celle-ci, le Luxembourg se situe en très bonne position. Selon le Bilan de compétitivité, le Luxembourg se place à un niveau largement supérieur à la moyenne de l'UE-27 et occupe la première place en ce qui concerne la productivité horaire du travail (97,44% de celle des Etats-Unis).**

Relevons encore pour finir une information plus inquiétante : le Luxembourg perd également deux places dans l'indice de santé sociale, ce qui prolonge la tendance existant depuis 2005.



CHAMBRE DES SALARIES  
LUXEMBOURG

## **Avis de la Chambre des salariés sur le plan d'urgence gouvernemental en faveur de l'emploi des jeunes diplômés**

### **Approbation de principe des trois nouvelles mesures temporaires**

La Chambre des salariés (CSL) approuve quant au principe la philosophie des mesures proposées en faveur de l'emploi des jeunes et salue la célérité et le pragmatisme ayant entouré l'élaboration de ce plan d'urgence qui a une durée d'application limitée au 31 décembre 2010.

Il crée d'une part un nouveau contrat d'initiation à l'emploi-expérience pratique (CIE-EP) conclu dans le cadre d'une procédure allégée. D'autre part, il étend le contrat d'appui-emploi (CAE) et le contrat d'initiation à l'emploi (CIE) à des jeunes qualifiés, en y apportant certains aménagements, notamment une revalorisation de la rémunération et l'introduction d'une prime à l'embauche saluées par la Chambre des salariés.

#### **La priorité doit rester l'embauche via contrat de travail « normal »**

La CSL estime que la priorité doit rester l'insertion immédiate des jeunes diplômés sur le marché de travail « régulier ». Les nouvelles mesures en faveur de l'emploi doivent viser prioritairement les jeunes sans diplôme ou peu qualifiés, alors que pour les jeunes diplômés, ces mesures doivent constituer seulement une solution alternative et de secours à titre temporaire.

En outre, à côté de ces mesures ciblées en faveur des jeunes diplômés, d'autres catégories de la population sont en difficultés, ou craignent de l'être, de par cette crise globale et ne doivent pas être négligées. La Chambre des salariés souhaite donc parallèlement une politique économique et sociale globale de lutte contre le chômage et notamment un renforcement du dispositif de maintien dans l'emploi.

#### **Création d'un contrat d'initiative à l'emploi - expérience pratique**

L'objectif du nouveau CIE-EP est d'offrir une expérience de travail pratique réelle au jeune de moins de 30 ans dans le but d'un accès définitif au marché de l'emploi. Le contrat d'initiation à l'emploi-expérience pratique (CIE-EP) est destiné aux jeunes demandeurs d'emploi de moins de trente ans, détenteurs au moins d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (niveau technicien, BAC, BTS ou universitaire).

La CSL salue le fait que ces personnes touchent une indemnité supérieure à celle prévue dans le cadre des CIE/CAE actuels, c'est-à-dire 2.019 euros (technicien, BAC), respectivement 2.524 euros (BTS ou bachelor).

Les détenteurs d'un CATP (DAP) en sont toutefois exclus. La Chambre des salariés regrette cette exclusion contraire à l'objectif de revalorisation de la formation professionnelle visée par la nouvelle législation en la matière.

Quant au déroulement pratique, les jeunes intéressés par cette mesure volontaire s'adresseront à un bureau distinct des locaux de l'ADEM pour mettre leur CV sur une plateforme informatique. Les employeurs souhaitant offrir une possibilité de CIE-EP à un jeune diplômé feront de leur côté publier leurs offres sur une autre plateforme informatique.

Dans un souci de simplification, la CSL revendique l'élaboration d'un modèle-type de contrat par les autorités compétentes qui doit être mis à disposition et utilisé par les parties intéressées. Cette harmonisation du contenu de chaque CIE-EP facilitera le suivi de la conclusion des CIE-EP et évitera l'insertion de clauses abusives dans de tels contrats.

#### **Attention aux abus**

La CSL tient à rendre attentive aux risques d'effet d'aubaine, c'est-à-dire de voir les nouvelles mesures entraînant une aide financière de l'Etat (40% pour le nouveau CIE-EP) profiter à des employeurs dont la situation économique permettrait des embauches « normales ». Si les garde-fous annoncés autour de ces mesures sont accueillis favorablement par la CSL, encore faut-il que le système de surveillance par un comité de pilotage tripartite soit inscrit dans le texte de loi et mis en place rapidement.

La CSL insiste donc pour qu'un suivi et une évaluation des trois contrats prévus soient effectués régulièrement par ce comité et transmis au Comité permanent du travail et de l'emploi en vue d'une appréciation globale de ces mesures.

La Chambre des salariés salue par ailleurs la prise en compte de la représentation des salariés dans l'entreprise dans le cadre de la conclusion de ces contrats, mais demande que cette consultation se fasse de manière plus conséquente que prévu par le projet de loi en question.

*L'intégralité de l'avis de la CSL se trouve sur [www.csl.lu](http://www.csl.lu)*



## Calendrier des formations novembre-décembre 2009

<b>Novembre</b>	La femme enceinte et les allocations familiales	9.11.2009	F 9103	19
	L'analyse transactionnelle – 2e module	9, 10 & 11.11.2009	F 9102	28
	Les pensions au Luxembourg	12.11.2009	L 9105	31
	La mondialisation de l'économie	12-13.11.2009	F 9107	34
	Le décompte de salaire	13.11.2009	F 9106	19
	Le délégué à la sécurité – Initiation pratique	16-17.11.2009	F 9109	22
	Le délégué à l'égalité – Initiation pratique	17-18.11.2009	L 9110	21
	Le travail du représentant du personnel au sein d'une délégation...	18-19.11.2009	L 9111	16
	Le syndicat dans le monde du travail et ses thèmes d'actualité	19-20.11.2009	L 9113	16
	Les sources d'informations via Internet sur le droit du travail... <i>matin</i>	20.11.2009	F 9112	36
	Savoir lire un bilan d'une entreprise	23-24.11.2009	L 9114	35
	Prise de notes et rédaction de compte rendu – 2e module	23, 24, 25.11.2009	F 9116	26
	Les cours et tribunaux luxembourgeois	26.11.2009	F 9118	36
	Vom Konflikt zur Kooperation	26-27.11.2009	S 4084	29
	<b>Décembre</b>	Les sources d'informations via Internet sur le droit du travail... <i>matin</i>	27.11.2009	A/L 9120
Le code du travail luxembourgeois <i>après-midi</i>		2.12.2009	S 74000	17
La femme enceinte et les allocations familiales		2.12.2009	L 9123	19
Le décompte de salaire		7.12.2009	L 9125	19
Le délégué à la sécurité – Initiation pratique		7-8.12.2009	L 9124	22
Les pensions au Luxembourg		10.12.2009	F 9126	31

**Pour les inscriptions, veuillez contacter  
l'IFES OGBL 12, rue du Château L-5516 Remich Tél.: 26 66 13 200 Fax: 23 69 93 52**

## Le Département des Immigrés a élu un nouveau président

Le Département des Immigrés de l'OGBL a tenu son assemblée générale annuelle le samedi, 26 septembre 2009.

Lors de cette assemblée générale un nouveau président du département a été élu. Il s'agit de José Fernando ALVES qui est délégué du personnel et membre du comité mixte de Luxair S.A.

A cette assemblée ont participé des délégués des 5 régions qui constituent le département, et une résolution sur l'actualité politique, économique et sociale a été approuvée à l'unanimité.

Vous pouvez lire la résolution sur notre site [www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu) sous la rubrique Départements.

Département des immigrés

### Résolution 2009

Cette assemblée générale s'est déroulée dans un contexte particulièrement difficile. Une crise financière mondiale sans précédentes. Cette crise a été un déclencheur de problèmes majeurs d'un système économique néolibéral qui a érigé le profit comme objectif unique des grandes entreprises multinationales.

Un pouvoir politique subordonné aux intérêts économiques et sans rêves d'avenir n'a pas su gérer, ni inverser la pensée unique, tellement à la mode, dénoncée par les syndicats au niveau mondial.

Cette dérive a conduit des millions d'hommes et de femmes au chômage, à la précarisation des relations de travail, le démantèlement des systèmes de protection sociale, la délocalisation des entreprises, le dumping social et à la privatisation de services publics fondamentaux.

Au Luxembourg, cette dérive n'a pas atteint les mêmes proportions que dans d'autres pays, grâce à la force syndicale et, en particulier, grâce à l'OGBL qui a su, depuis des décennies, conquérir un système législatif au niveau du droit du travail et du droit social qui a freiné la volonté de certains partis et politiciens d'agir contre les travailleurs.

La manifestation du 16 mai a montré, à tous ceux qui ont des doutes, que les salariés du public et du privé, les retraités, les jeunes, les chômeurs sont disposés à agir pour stopper le démantèlement social.

Les immigrés et son département au sein de l'OGBL ont été toujours dans la première ligne pour défendre les droits de tous et de toutes, contre toutes les discriminations, sans distinction de nationalité ou de lieu de résidence.

Le chemin parcouru a été long, mais le chemin à parcourir est encore plus long et plein d'embûches.

Nous sommes prêts à nous battre à côté de tous ceux et de toutes celles qui aspirent à une nouvelle gestion de la chose publique, pour une meilleure et plus grande justice sociale.

Le gouvernement, les députés, les employeurs et leurs fédérations doivent comprendre que les salariés ne sont pas responsables de la crise et qu'ils ne doivent pas payer pour une crise qui a été provoquée par d'autres.

Le gouvernement et les employeurs doivent changer leur comportement et leurs agissements lors des négociations de l'amélioration des lois sociales et des conventions collectives.

Les immigrés ont des exigences spécifiques découlant de ses relations avec le pays d'origine et le pays d'accueil.

Ces exigences se posent au niveau politique, économique, social et culturel.

La prochaine législature qui a débuté en octobre 2009, avec un nouveau gouvernement issu des élections de juin dernier, doit tenir en compte les propositions des immigrés et nous voulons obtenir des résultats concrets.

- Nous demandons le maintien du pouvoir d'achat et nous exigeons la revalorisation des salaires minimaux, des pensions, des allocations familiales, ainsi que rétablissement intégral du système d'adaptation automatique des salaires (index).
- La nouvelle loi sur le statut unique doit être accompagnée d'une réforme de la loi sur les délégations du personnel et de l'adaptation du droit du travail aux nouvelles dimensions qualitatives et quantita-

tives des entreprises (exemple : l'entretien préalable doit être obligatoire dans toutes les entreprises de plus de 15 salariés).

- La loi sur la libre circulation et l'immigration doit garantir, qu'après une année de résidence et de travail légal, les travailleurs auront un permis donnant accès aux différents secteurs et employeurs.
- L'attribution et le refus des permis doivent être de la compétence d'un organisme indépendant et de composition tripartite pour assurer sa transparence.
- L'administration doit informer et prévenir les immigrants de l'échéance des leurs permis de séjour pour éviter que des salariés qui résident et travaillent au Luxembourg, depuis des années, ne soient pas confrontés à des situations de refus des permis avec toutes les conséquences néfastes.
- Les accords bilatéraux en matière de sécurité sociale avec les pays d'origine des immigrants doivent être révisés, en particulier avec le Cap-vert, afin de les adapter aux nouvelles réalités, en particulier pour tenir compte des périodes d'assurance et permettre le paiement d'allocations familiales raisonnables.
- La loi sur la nationalité, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, doit être revue et le temps de résidence pour pouvoir accéder à la nationalité doit baisser à 5 années. Les exigences, en matière de connaissances linguistiques, doivent être d'un niveau élémentaire qui montre le degré et la volonté d'intégration et elles ne doivent, en aucun cas, constituer un obstacle à l'acquisition de la nationalité.

Nous sommes d'avis que **toutes les personnes qui résident au Luxembourg, depuis 20 années, soient dispensées de l'examen de la langue luxembourgeoise en tenant compte de leur ancienneté sur le territoire et de leur contribution à l'enrichissement du pays.**

- En matière d'invalidité et de reclassement professionnel, nous considérons qu'il faudra créer une commission distincte du Contrôle Médical chargé d'analyser d'une façon indépendante les demandes d'invalidité.

L'indemnité d'attente prévue par la loi doit être limitée dans le temps (une année maximum) et reconduite en pension d'invalidité définitive. Les assurés qui ont une carrière mixte (les frontaliers et les immigrants) sont obligés de pointer toutes les 3 semaines à l'ADEM sans pouvoir bénéficier des

cotisations faites dans d'autres pays que le Luxembourg. En plus, ils sont obligés de rester au Grand-Duché sans même pouvoir bénéficier d'une période de congé pendant des années. Le Luxembourg pourrait accorder, après une année d'indemnité d'attente, la pension d'invalidité et permettre le retour dans le pays de résidence ou dans le pays d'origine. De cette façon, le Luxembourg éviterait de payer le RMG à tous ceux qui ont une indemnité d'attente inférieure à ce revenu minimum.

### Formation professionnelle

Le nombre de chômeurs de longue durée ne cesse d'augmenter. La part des immigrants est de plus en plus importante parmi les demandeurs d'emploi. Une bonne partie sont des non-qualifiés.

Des cours de formation professionnelle doivent être prévus et élaborés afin de répondre aux besoins et aux caractéristiques personnels de chaque demandeur d'emploi.

Ceci serait une vraie réponse aux réelles difficultés linguistiques des chômeurs et constituerait effectivement, un moyen efficace, de l'application du discours politique désigné par un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi.

### Heures supplémentaires

Nous considérons que les heures supplémentaires doivent être prises en compte pour le calcul des pensions et pour le paiement des indemnités pécuniaires de maladie.

Le changement de régime qui a été opéré lors de l'entrée en vigueur du statut unique peut se traduire, à long terme, dans une perte considérable pour les salariés qui font un nombre important d'heures supplémentaires.

### Pension des ex-militaires portugais

Une nouvelle législation a été approuvée en 2009. La loi est confuse et les organes d'application ne sont pas en mesure de clarifier son contenu.

Les ex-militaires portugais résidents au Luxembourg sont désespérés par cette irresponsabilité et mauvaise foi des successifs gouvernements portugais depuis des années et nous continuons à les appuyer et à les soutenir dans cette démarche qui est juste et justifiée.

Tous les moyens, notamment des pétitions et manifestations, seront utilisés pour faire respecter les droits légitimes des ex-militaires portugais,

Nous insistons, auprès des autorités portugaises, pour donner une suite aux milliers de requêtes qui ont été faites dans le cadre de cette loi.

## Weniger Ausgrenzung, mehr differenziertes Lernen!

Einige Leser mögen mich vielleicht schon kennen und doch, erlauben Sie mir zunächst, mich kurz vorzustellen: Mein Name ist Andrea Delvaux-Da Silva Costa, ich bin 31 Jahre alt, seit 10 Jahren verheiratet und betroffen von der Krankheit „Ataxie Friedreich“. Dabei handelt es sich um eine genetische Erkrankung, die sich im Allgemeinen zu Beginn der Pubertät manifestiert, in meinem Fall mit 13 Jahren.

Als meine Krankheit offenkundig wurde, war ich aufgrund des fehlenden Verständnisses für meine damalige Situation und auch aufgrund mangelnder Unterstützung durch Schulverwaltung und Lehrpersonal gezwungen gewesen die Regelschule zu verlassen. Nun arbeite ich in einer Werkstatt für Menschen mit Behinderungen.

Diese Ausgrenzung von einer regulären Ausbildung war eine sehr schlimme Erfahrung für mich.

Aufgrund meiner Erfahrung möchte ich sagen, dass jedes Kind die Möglichkeit haben sollte im sozialen Umfeld seiner Dorfgemeinschaft lernen zu dürfen damit es Teil dieser Gemeinschaft bleibt und nicht isoliert wie ein Fremdkörper aufwächst.

Der Kontakt mit Nachbarn, Klassenkameraden, ehemaligen Mitschülern und anderen Dorfbewohnern bereitet dem Kind mit Sicherheit mehr Freude als der schönste Unterricht in einer EDIFF-Klasse.

Ein Kind ohne soziale Bindungen an seinem Wohnort ist meist zur sozialen Isolation verurteilt und das ist etwas was sich wohl keine Eltern für ihr Kind wünschen.

Um diese Ausgrenzung von Kindern mit einer Behinderung zu verhindern, beschloss ich in diesem Bereich politisch aktiv zu werden. Seit der Gründung im Jahr 2003 des „Département des Travailleurs Handicapés“ des OGBL, plädiert die OGBL-Abteilung für eine Schule der Inklusion, wo jeder Schüler seine Chancen bekommt und nach seinen Stärken bewertet wird und nicht wegen seiner Schwächen ausgestoßen wird. Unser neues Schulgesetz soll ja in diese Richtung gehen, jedoch bleibt noch zu sehen, ob auch die behinderten Schüler davon profitieren werden und somit in den kommenden Jahren mehr Kinder mit einer Behinderung von einem regulären Schulgang profitieren werden.

Aber nicht nur die Gesetze müssen verändert werden, auch in den Köpfen der Eltern muss sich was tun. Neben meinem Engagement beim DTH/OGBL bin ich seit

einiger Zeit auch im Verwaltungsrat des Vereins „Elteren a Pedagoge fir Integratioun asbl“, der sich seit vielen Jahren für die schulische Integration von Schüler(innen) mit einer Behinderung in die Regelschule einsetzt.

Bei einem Rundtischgespräch zum Thema „Mam neie Schulgesetz – Eng inklusiv Schoul fir d’Kanner all?“ sagte eine Frau sie wolle das Problem „Schule“ den Kindern mit Behinderungen ersparen. Sie wolle ihnen ein Leben bieten, das so schön wie möglich sei (...da Kinder mit Behinderungen ja schon so viele Probleme hätten). Warum dem allem noch Schulprobleme hinzufügen?

In meinen Augen hat sie nicht verstanden, was eine humane Schule sein sollte. Wir schicken doch unsere Kinder nicht in die Hölle, sondern in eine Institution, wo ihnen Kenntnisse und Einstellungen vermittelt werden (sollten), die für sie wichtig sind! Nicht nur, um ihnen so die Basis für einen zukünftigen Beruf zu geben, sondern auch, um ihren Horizont zu erweitern, ihre gesellschaftliche Einbindung zu stärken und Ihre persönliche Entwicklung zu fördern!

Hat diese Frau nicht daran gedacht, dass Kinder mit einer Behinderung die gleichen Chancen haben wollen wie alle anderen Kinder auch? Dass auch sie die Möglichkeit zum Lernen haben wollen und stolz auf ihre Fortschritte sind. Die Fähigkeit zu lesen vereinfacht das Leben ungemein und gibt Sicherheit im Alltag. Und sie ermöglicht es dem Menschen auch autonom zu werden und weniger von anderen Menschen abhängig zu sein! Dazu kommt noch, dass durch eine gute Ausbildung und frühe Integration in der Schule die behinderte Person viel größere Chancen hat einen Job auf dem regulären Arbeitsmarkt zu finden und somit nicht als weiterer Kandidat für die Behindertenwerkstätten Schlange stehen muss.

**Andrea Delvaux – Da Silva Costa**  
Vorstandsmitglied des DTH/OGBL

Konferenz der OGBL-Pensioniertenabteilung

## Ein Jahr Gesundheitskasse

Die OGBL-Pensioniertenabteilung hatte am 15. Oktober 2009 den Präsidenten der Nationalen Gesundheitskasse Jean-Marie Feider eingeladen, um eine erste Bilanz zehn Monate nach dem Start der Gesundheitskasse zu ziehen. Die Nationale Gesundheitskasse (CNS) ist das Ergebnis einer Fusion zwischen 6 verschiedenen Krankenkassen. Nach Feider habe sich vor allem die Nähe zu den Versicherten mit der Fusion deutlich verbessert. Den Versicherten stehen insgesamt 19 Agenturen zur Verfügung, was besonders für die Versicherten der ehemaligen Privatbeamtenkasse einen erheblichen Mobilitätsvorteil bedeutet. Insgesamt sei der Start der neuen Gesundheitskasse gut gelungen und die Dienstleistungen, wie z.B. die direkte Rückerstattung per Scheck von Rechnungen über 100 Euro, die nicht älter sein können als

14 Tage, würden ganz gut funktionieren und wären bei den Versicherten gut angekommen. Auch die Telefonwartezeit sei erheblich verkürzt worden. Die meisten Anrufe könnten binnen 30-40 Sekunden beantwortet werden. Insgesamt sind 650.000 Personen derzeit bei der CNS krankenversichert, davon 203.000, die ihren Wohnsitz nicht in Luxemburg haben. Neben der kurativen Medizin wird die Gesundheitskasse auch verstärkt auf dem Gebiet der Krankheitsvorbeugung aktiv werden. Im ersten Jahr belaufen sich die Ausgaben für Präventivmedizin auf rund 6 Millionen Euro.



Photo: editpress

## Pension de réversion française, la condition d'âge rétablie



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il faut à nouveau avoir 55 ans pour pouvoir bénéficier de la pension de réversion (pension de survie). Il faut savoir que cette condition d'âge avait été ramenée à 51 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2007 et devait passer à 50 ans le 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour disparaître en 2011. Cette condition d'âge de 55 ans a été de nouveau rétablie en 2009 par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009.

Par dérogation, lorsque l'assuré est décédé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'âge minimum requis demeure celui fixé par la mesure d'abaissement progressif prévu par la réforme de 2003, soit 51 ans, et ce quelque soit la date de dépôt de la demande de pension de réversion.

Les personnes qui ne remplissent pas la condition d'âge pour ouvrir droit à la pension de réversion au titre du régime général peuvent demander à bénéficier de l'allocation veuvage jusqu'au 31 décembre 2010. Avec le rétablissement de la condition d'âge de la pension de réversion, l'allocation veuvage retrouve sa justification pour les veuves de moins de 55 ans.

Que se passera-t-il après le 31 décembre 2009?

Pour le moment, aucun texte ne le précise.

Que sont devenues les fameuses promesses sur l'amélioration du sort des veuves?

Cette mesure constitue un véritable recul social et place encore un peu plus cette catégorie d'assurées dans une forme d'assistanat et de précarité.

On est bien loin des revendications syndicales qui réclament 75 % de la pension du conjoint décédé en faveur de la veuve et l'attribution de la pension de réversion sans condition d'âge.

Ce rétablissement de la condition d'âge à 55 ans pour l'octroi de la pension de réversion est un véritable scandale.

«Promettre et tenir sont deux»

Ce proverbe du XVI<sup>ème</sup> siècle convient tout à fait à notre Napoléon IV, palais de l'Elysée à Paris.

*Philippe Manenti*

**La section des frontaliers belges**  
tiendra un stand à la

**17<sup>ème</sup> Foire artisanale**  
organisée par la Maison de la Laïcité  
**le dimanche 8 novembre**  
au Hall polyvalent d'Arlon  
à partir de 10h00



## L'avenir éolien en province de Luxembourg

organisé par la FGTB

**14 novembre 2009**

9h15 - 16h45

**à Arlon**

rue des Martyrs 80



## L'ULC critique l'octroi de crédits par les banques privées

La récession économique a entraîné une forte régression des crédits attribués tant aux entreprises qu'aux ménages privés. Ce fait s'explique par un octroi de crédits restrictif de la part des banques.

Comme on spéculait actuellement sur une fin de la récession, il faudra s'attendre à une demande croissante de crédits. Dans la zone euro, de plus en plus de banques ont commencé à appliquer des conditions plus sévères à toutes les branches d'activités. Les standards pour l'octroi de crédits sont devenus plus rigoureux, les garanties exigées ont été revues à la hausse, et les marges bénéficiaires ont augmenté en même temps. Un durcissement ultérieur des directives internes des banques est à craindre, tant pour le secteur des crédits aux entreprises que pour celui des crédits à la consommation.

Cette politique ne s'explique point par un manque de liquidités, car la Banque Centrale Européenne (BCE) met – un fait sans précédent - d'énormes quantités d'argent à disposition des banques, que ce soit par l'intermédiaire de crédits à taux d'intérêt réduit ou par l'achat de titres d'emprunt spécifiques. En plus il y a les garanties de l'État financées par l'argent du contribuable.

Cela signifie concrètement que bien des banques luxembourgeoises exigent elles aussi des taux d'intérêt avoisinant les 3% pour des crédits hypothécaires, bien

que le taux directeur de la BCE ne soit que de 1%. Les ménages disposant d'un revenu moins élevé ne sont pas soutenus, car ils paient généralement des taux d'intérêt plus élevés que ceux qui bénéficient d'un salaire élevé. Mais l'octroi de crédits hypothécaires à des ménages souvent jeunes et à faible revenu ayant droit au taux social (moins élevé) ne semble pas intéresser bien des banques privées. En d'autres mots, les banques s'intéressent exclusivement à une augmentation de leur marge bénéficiaire et elles ne font pas bénéficier leur clientèle du taux d'intérêt peu élevé.

L'ULC critique également les intérêts créditeurs payés sur l'épargne, qu'il s'agisse de comptes d'épargne ou de dépôts à terme, sans parler des comptes courants. Mais gare aux découverts: les banques y appliquent un taux d'intérêt salé.

Les taux d'intérêt exigés par les banques privées pour les crédits à la consommation (destinés à l'acquisition de biens de consommation durables) dépassent souvent les 6% (jusqu'à 9% pour les découverts autorisés).

Les milliards d'euros accordés comme soutien financier aux banques ne se traduisent donc point par des avantages pour le consommateur qui demande un crédit. Bien au contraire, les marges bénéficiaires liées aux opérations de crédit sont élevées, les garanties exigées deviennent de plus en plus importantes.

Une telle façon d'agir des banques ne contribue certainement pas à la relance de la consommation et sape les efforts gouvernementaux en vue de la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la stimulation de la construction de logements.

Il ne faut pas non plus oublier les frais exagérés que les banques facturent aux clients, que ce soit pour la tenue de compte, les virements, les extraits de compte, les prélèvements d'argent liquide etc.

L'ULC exige que les pratiques courantes dans l'octroi de crédits par les banques soient soumises au contrôle des pouvoirs publics et elle demande une régulation supplémentaire de l'octroi de crédits. La politique doit prendre ses responsabilités également dans ce domaine-là.



## Le projet «À Citoyenneté Égale»

Le projet «À Citoyenneté Égale» vise à encourager la participation sociale, politique, culturelle et économique des ressortissants des pays tiers sur le territoire de la Grande Région.

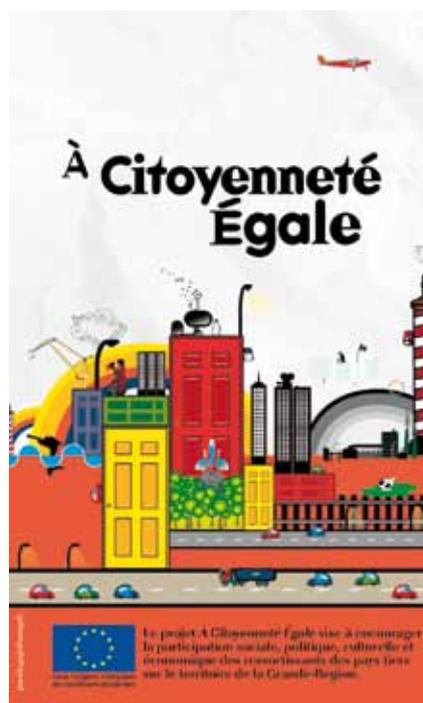
Après avoir rassemblé le 26 septembre dernier une centaine d'acteurs associatifs issus de l'immigration non-communautaire de la Grande Région, le projet entame une deuxième phase en étroite relation avec la première en organisant une série de trois tables rondes qui aborderont la question de l'insertion socioprofessionnelle des ressortissants des pays tiers dans l'espace transfrontalier. Rappelons à titre d'exemple que selon une étude récente<sup>1</sup>, 29% des non-communautaires vivant au Luxembourg sont touchés par le chômage; ils vivent généralement des situations de sous-emploi qui engendrent de nombreuses frustrations et une exclusion sociale. Pivot incontournable pour que chaque personne puisse subvenir dignement à sa propre existence et pleinement participer à la vie sociale, l'accès à l'emploi et à la formation des immigrés reste pourtant largement absent des débats publics y compris ceux portant sur l'intégration.

La première table ronde se tiendra le jeudi 3 décembre à Bertrange et questionnera – à travers la participation du Saarbrücker Initiative Migration und Arbeitswelt, du DGB Bildungswert, d'Agir pour la formation et l'Insertion en Lorraine et du Cripel de Liège – l'accès à l'emploi des immigrés. Des concepts comme l'accueil transversal des personnes immigrées, les «offensives» qui peuvent être développées en terme d'accès au marché du travail, les voies vers une meilleure reconnaissance des diplômes ou encore la possibilité pour les personnes ne maîtrisant pas encore suffisamment la ou les langues du pays d'accueil de suivre des formations diplômantes seront autant de points abordés.

La deuxième table ronde se tiendra le 14 janvier 2010 à Trèves et présentera les nouvelles expériences menées contre les discriminations subies par les personnes issues de l'immigration dans le monde du travail. Ces

pratiques, entre notamment la lutte contre les discriminations, la discrimination positive, la responsabilité sociale des entreprises et la formation interculturelle, reflètent aujourd'hui des logiques et des concepts différents qu'il s'agira à travers d'exemples concrets de mieux comprendre, afin d'améliorer dans un futur proche la diversité dans les entreprises. Enfin, la troisième table ronde, prévue pour le 11 février à Nancy, soulèvera une problématique non moins importante, surtout si l'on parle en terme d'avenir, celle de l'équité sociale et culturelle. Très généralement, les parents ainsi que les enfants issus de l'immigration, en plus de ressentir une image socialement dévalorisée, souffrent de la représentation que la société d'accueil renvoie de leur culture d'origine. Nous souhaitons ici mieux saisir les différentes initiatives mises en place dans la Grande Région visant à la valorisation de la diversité culturelle, à une meilleure équité sociale tout en respectant le principe de l'équité de droit.

Vous trouverez davantage d'information sur l'organisation de cette série de tables rondes sur le site du CLAE: [www.clae.lu](http://www.clae.lu). Le projet «À Citoyenneté Égale» est financé par le Fond européen d'intégration des ressortissants des pays tiers et l'Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration.



<sup>1</sup> Résultat issu de l'enquête sur les forces de travail (EFT) de 2008 et publié par le Statec dans le n°15/2009 de son statnews le 29 mai 2009.

HOMME FOLÂTRE	▼	TRÈS RÉDUITS	▼	FIN DE SÉRIES	▼	CANAUx CÔTIERS	▼	TENUE À L'ÉCART
BONNEMENTEUR		RENOMS		BERCEAU D'ABRAHAM		ANIME LE BAL		
▶		2		▼		▼		▼
COMPÉTITIONS	▶							
TEIGNE								
▶				GRISONS	▶	4		
ENSEMBLE DE TRADITIONS	▶	9						
CREUSE								
▶	3			ARCHIPEL DES PHILIPPINES		CONNU	▶	
						PION		
PAGEOTS	▶		7	▼	DIVINITÉ	▼	OUVRAGES LITTÉRAIRES	
RÉAPPRISE								
▶					5			▼
PROFITABLE	▶					DÉMONSTRATIF	▶	
PALMIER						FLEUVE IRLANDAIS		
▶						▼		MANCHE
CUBE	DONC APPRIS	▶		SÉLECTIONS	▶		8	▼
	SUR L'ENVELOPPE			ENCOURAGEMENT				
▶	▼	DIVULGUÉ	▶	▼		10		
CACHET AUTHENTIQUE	▶	1		6	CARDINAL	▶		

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

V/21 © HACHEL INT

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 18 novembre 2009 à:

**OGBL**  
**Service Presse**  
**B.P. 149**  
**L-4002 Esch/Alzette**

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell à la Centrale de l'OGBL à Esch/Alzette (60, boulevard Kennedy). Prière d'appeler le N° de tél. 54 05 45-240 pour fixer un rendez-vous.

**A gagner:**

**1<sup>er</sup> prix: 1 barbecue électrique**

**2<sup>e</sup> prix: 1 radio-réveil**

## 10 Erreurs / Fehler



F	P	A	C						
R	A	B	A	T	J	O	I	E	
	B	A	L	O	U	R	D	S	
E	R	S		I	S	E	R	E	
	I	C	I		T	E	E		
S	Q	U	A	L	E		S	A	
	U	L	M		R	A		M	
R	E	A	B	S	O	R	B	A	
		T	E	I	N	T	E	S	
I	F		S	A	T	I	N	S	
	R	A		L		M	I	E	
M	A	S	S	I	C	O	T	E	
	C	O	U	S	I	N	E	S	

9/09 - Solution: DENTIFRICE

**Laurette Theckes, Pétange 1<sup>er</sup> prix**  
**Claude Hanzen, Musson (B) 2<sup>e</sup> prix**

asiat. Nasenantilopen	▽	Salz der Salpetersäure	▽	▽	griechische Unheilsgöttin	▽	veraltet: Krieg	von jener Zeit an	Italienisch: drei	Aufpasser	▽	▽	Laut der Rinder	griech. Ungeheuer (Sage)
Hochschulreife	▷		10				südafrik. Laufvogel	▷	▽					▽
	▷				Natriumkarbonat		Vorname Ribbecks	▷	4		6		musik.: schnell	
Wohnzins		amerik. Schauspieler (Paul)		und auch	▷	▽				unbelehrbar		Initialen Hitchcocks	▷	7
entsprechend	▷	▽					Bewohner des antiken Italiens		Jagdergebnis	▷	▽			
Satz beim Tennis (engl.)	▷	5			erprobt, bewährt		Fremdwortteil: eigen, sonder	▷			Segeltau	▷		
Bewohner einer Donau-stadt		eine Lagebezeichnung		Etage zu ebener Erde	▷	▽			9			nach Belleben (franz.)		
	▷	▽				Hirsch-art	▷		vollständiges Bienen-volk		Vorsilbe: von etwas weg	▷	2	
Held der Argonauten-sage	▷		1			Israelit. Kirchen-monat		engl. Zahlen-lotto	▷					starker Zweig
	▷	11		Initialen Astaires		Gruppe, Reihe	▷				Abk.: Durch-wahl		chem. Zeichen für Argon	▽
eng-lischer Gasthof		indi-scher Yogi	▷		3			flüch-tiger Brenn-stoff	▷		▽			
Kamera-ständer	▷						Erwide-rung	▷				8		

DEBKE 1513-1009

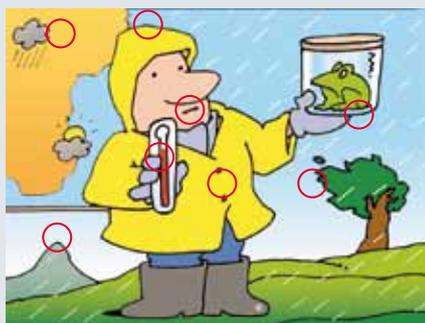
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----



09/09 - Lösungswort:  
APFELBAUM

Joseph Wampach, Useldange 1. Preis  
N. Carmo Mendes, Wormeldange 2. Preis

**8 Erreurs / Fehler  
solution / Auflösung**  
09/2009



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBl-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 18. November 2009 an folgende Adresse:

**OGBl Presseabteilung  
B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette**

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell in der Escher OGBl-Zentrale (60, Boulevard Kennedy) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 54 05 45 - 240 anrufen.

**Zu gewinnen sind:**

- 1. Preis: **1 elektrischer Grill**
- 2. Preis: **1 Radiowecker**

# ZESUMMEN EIS ZUKUNFT SÉCHEREN!



[www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu)



**OGB-L**

D'GEWERKSCHAFT NR 1 ZU LËTZEBUERG